

RAPPORT ANNUEL

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

2024-
25



ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Cette publication a été réalisée avec la collaboration des gestionnaires et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Le contenu du rapport, sauf indication contraire, fait état des activités de l'Assemblée nationale du Québec pour la période entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025.

DIRECTION

Aurelle Lavigne-Robichaud
Christina Turcot

CHARGÉE DE PROJET ET RÉDACTION

Katéri Lalancette

RÉVISION LINGUISTIQUE

Caroline Gagné

COLLABORATION ET RÉDACTION

Les contributrices et contributeurs de contenus des unités administratives de l'Assemblée nationale

DESIGN GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Marie-Claude Chabot-Fradette
Laurence Poulin

PHOTOGRAPHIES

Collection Assemblée nationale du Québec

PHOTOGRAPHES

Samuel Boulianne
Fannie Charette-Pépin
Luis Dion-Dussault
Martin Houde
Noémie Laliberté
Tania Lemieux
Claude Mathieu
François Nadeau
Maryse Savard
Bernard Thibodeau

IMPRESSION

Équipe de la reprographie et de l'imprimerie de l'Assemblée nationale

ISSN : 1492-5753

ISBN IMP : 978-2-555-01723-8

ISBN PDF : 978-2-555-01724-5

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2025

RAPPORT ANNUEL

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

**2024-
25**



Mot de la présidente

Je suis fière de vous présenter le rapport annuel de l'Assemblée nationale du Québec, lequel met en lumière les accomplissements des parlementaires et de l'administration. À sa lecture, vous constaterez que notre institution continue de valoriser le patrimoine, les meilleures pratiques parlementaires et l'innovation.

Lieu phare de notre démocratie, la salle de l'Assemblée nationale a continué de faire l'objet de rénovations dans le plus grand respect du patrimoine. L'institution déploie des efforts importants pour réaliser les travaux avec minutie et respecter chaque étape planifiée. Ce vaste chantier offrira aux générations futures d'élus une salle modernisée, préservant notre héritage politique et culturel.

En raison de ces travaux, la rentrée parlementaire 2024 a été historique, se déroulant exceptionnellement dans la salle du Conseil législatif. Je souligne la contribution des personnes qui ont assuré une transition harmonieuse d'une salle à l'autre, dans les délais prévus.

Je suis heureuse que cette rentrée ait coïncidé avec la pérennisation de la halte-garderie, une mesure qui s'ajoute pour faciliter la conciliation travail-famille des jeunes parents. De tels services incitent la relève à s'engager en politique, et je m'en réjouis.

La rentrée aura également été marquée par le lancement des diverses consultations menées par la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes. La Commission a multiplié les moyens d'action pour alimenter sa réflexion, allant à la rencontre des jeunes et tenant une consultation publique, laquelle a suscité une forte réponse de la population. Je salue la synergie et le consensus qui ont caractérisé le mandat de cette commission réunissant tous les groupes parlementaires.

Je salue enfin, et à nouveau, la collaboration, le dévouement et le professionnalisme des équipes de l'administration dans la réalisation de la mission de l'organisation. Toutes et tous sont indispensables pour soutenir les parlementaires et assurer la stabilité et le rayonnement de notre Parlement. Je réitère ma fierté d'être la présidente d'une institution où la population peut assister aux travaux parlementaires, rencontrer des élus, participer à des activités citoyennes et savourer des produits québécois. Ma fierté de représenter un Parlement qui ne cesse d'évoluer. Je vous invite à le découvrir!

Nathalie Roy

PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



Mot du secrétaire général

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel 2024-2025 de l'Assemblée nationale du Québec*. Véritable témoignage de la diversité et de la richesse des expertises auxquelles l'administration peut se fier pour la réalisation de sa mission, l'expression de sa vision et l'incarnation de ses valeurs, ce rapport fait émerger une conclusion au fil de ces pages : notre institution se démarque par la variété de ses activités et de son offre de services.

L'appui apporté cette année pour assurer aux parlementaires les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions s'est matérialisé dans la gestion et la coordination de nombreux projets, dont l'aménagement de la salle du Conseil législatif, la rénovation de la salle de l'Assemblée nationale et l'amélioration de nos outils technologiques. Dans le cadre de ces travaux, toutes les mesures sont prises pour assurer la continuité des activités.

Nos équipes effectuent une veille assidue des pratiques dans d'autres parlements, dans une optique d'amélioration continue, s'intéressant aux outils émergents comme l'intelligence artificielle. Il est essentiel d'avoir un portrait complet des risques et bénéfices en vue de faire une utilisation responsable de ces outils, désormais incontournables, et de réfléchir aux rôles qu'ils peuvent jouer dans notre démocratie.

Par ailleurs, nos équipes contribuent au rayonnement de notre institution, faisant preuve de créativité et diversifiant les canaux pour la faire connaître auprès de la population. Notre infolettre grand public joignait déjà près de 4 000 personnes à la fin de la période 2024-2025, moins d'un an après sa première parution. L'achalandage annuel au parlement et le nombre de participantes et participants aux activités offertes gratuitement reflètent l'ouverture de l'Assemblée nationale. L'institution demeure en outre incontournable pour son apport à l'éducation à la démocratie.

Au cœur de tous ces projets et mandats se trouvent donc des personnes uniques, dévouées et passionnées. L'institution fait de leur bien-être une priorité et a la volonté de continuer à se poser comme un employeur de choix. À votre tour de découvrir ces talents et les réalisations qui en résultent cette année!

Bonne lecture!

Siegfried Peters

SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES



Mot de la présidente	4
Mot du secrétaire général	5
Déclaration attestant la fiabilité des données et des renseignements	8
Rapport de validation	9

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN BREF	10
Mission	10
Portrait des parlementaires	12
Faits saillants	16

RÉNOVATION DE LA SALLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	22
--	-----------

VIE PARLEMENTAIRE	26
Composition de l'Assemblée nationale	27
Présidence et vice-présidence de l'Assemblée nationale	28
Bureau de l'Assemblée nationale	30
Travaux parlementaires	32
Séances ordinaires et séances extraordinaires	32
Commissions parlementaires	36
Diplomatie parlementaire et vie institutionnelle	43
Comités transpartisans	46
Formation des députées et députés, et du personnel politique	50
Masse salariale, allocations et dépenses des députées et députés	52

ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE	54
Mission, vision et valeurs de l'administration parlementaire	55
Organisation administrative	56
Activités et services administratifs	58
Accueil des citoyennes et citoyens	58
Mission éducative	62
Bibliothèque	68
Restaurants	70
Boutique	72
Sécurité	73
Captation des travaux parlementaires et des activités de presse, et production numérique	74
<i>Journal des débats</i>	75
Traduction et édition des lois	76
Ressources utilisées	77
Utilisation des ressources financières	77
Utilisation des ressources informationnelles	78
Utilisation des ressources immobilières	79
Utilisation des ressources humaines	81
Formation	85
Accès à l'égalité en emploi	87
Emploi et qualité de la langue française	89
Divulgence d'actes répréhensibles	94
Éthique	95
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	96
<hr/>	
RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027	98
<hr/>	
RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2027	110
<hr/>	
ANNEXE - LISTE DES PROJETS DE LOI ADOPTÉS	116

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES RENSEIGNEMENTS

Les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel 2024-2025 de l'Assemblée nationale du Québec* relèvent de la responsabilité du secrétaire général et des membres de la direction de l'Assemblée nationale.

À notre connaissance, le rapport brosse un portrait fidèle de l'activité parlementaire et des services offerts par l'institution en 2024-2025. Ce rapport apporte également des précisions quant aux objectifs et aux résultats du Plan stratégique 2023-2027 et du Plan de développement durable 2023-2027.

Les travaux réalisés par l'audit interne en ce qui a trait au présent rapport annuel sont résumés dans l'attestation formulée à la page suivante. Les données contenues dans ce rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait en date du 31 mars 2025.

Les membres de la direction,

Siegfried Peters

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

François Arsenault

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
AUX AFFAIRES PARLEMENTAIRES

Isabelle Giguère

DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'INFORMATION ET
DE L'EXPÉRIENCE VISITEUR

Anik Laplante

DIRECTRICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ADJOINT À L'ADMINISTRATION,
DU VIVRE-ENSEMBLE ET DE LA PRÉVENTION
DU HARCÈLEMENT

RAPPORT

DE VALIDATION

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen des informations, des résultats et des indicateurs présentés dans le *Rapport annuel 2024-2025 de l'Assemblée nationale du Québec* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations contenues dans ce rapport annuel incombe au secrétaire général et aux membres de la direction de l'Assemblée nationale. Notre responsabilité est d'évaluer le caractère plausible et la cohérence des informations en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen. Cet examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter des informations fournies pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur les informations contenues dans le rapport annuel. Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces informations ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

Nathalie Ferland, CPA auditrice
RESPONSABLE DE L'AUDIT INTERNE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN BREF

MISSION

L'Assemblée nationale du Québec légifère dans les domaines de sa compétence, contrôle les actes du gouvernement et de l'administration publique et débat de questions d'intérêt public. Elle se compose de 125 parlementaires élus dans autant de circonscriptions électorales au Québec.

Une institution
centrale de
la **démocratie**
et de l'État
québécois.

PORTRAIT

DES PARLEMENTAIRES

Au 31 mars 2025

Répartition des sièges

86

Coalition
avenir Québec

19

Parti libéral
du Québec

12

Québec
solidaire

5

Parti
québécois

2

députée
indépendante
et député
indépendant

1

siège vacant
(Arthabaska)



124 parlementaires,
dont **57** femmes,
soit **46,0 %**



PORTRAIT DES PARLEMENTAIRES

Au 31 mars 2025

Répartition des parlementaires selon l'âge



12,9 %
16 député(e)s
18-39 ans



21,8 %
27 député(e)s
40-49 ans



39,5 %
49 député(e)s
50-59 ans

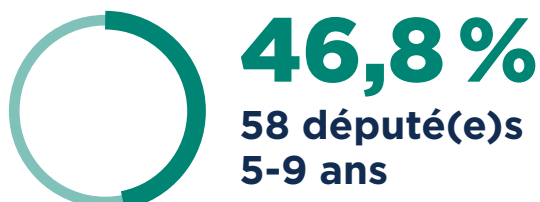
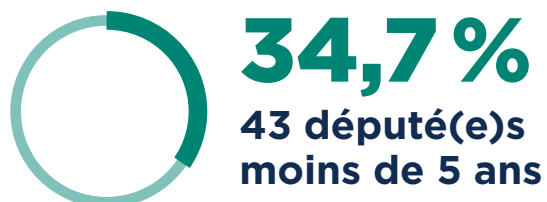


25,8 %
32 député(e)s
60 ans ou plus



Âge moyen
53,1 ans

Répartition du pourcentage de députées et députés selon l'expérience parlementaire



Expérience moyenne
5 ans et 5 mois

FAITS SAILLANTS

Au 31 mars 2025

Vie parlementaire et institutionnelle

Mise en place de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes



Les 12 membres de la Commission spéciale.

Le 6 juin 2024, l'Assemblée nationale a adopté une motion créant la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes (CSESJ). La Commission a tenu deux phases de consultations particulières et d'auditions publiques, en plus de parcourir six régions du Québec à l'occasion d'une tournée dans les écoles primaires et secondaires. Une consultation publique en ligne a également été déployée du 31 octobre 2024 au 31 janvier 2025. Ce sont plus de 7 000 réponses de citoyennes et citoyens qui ont été reçues.



Le premier ministre français, M. Gabriel Attal, et la présidente de l'Assemblée nationale du Québec, M^{me} Nathalie Roy.

Visite du premier ministre de la République française

Dans le cadre de la 21^e Rencontre alternée des premiers ministres québécois et français, la présidente de l'Assemblée nationale, M^{me} Nathalie Roy, a accueilli le premier ministre de la République française, M. Gabriel Attal, le 11 avril 2024. Pour la première fois à l'occasion de ces rencontres alternées, le premier ministre français a prononcé un discours dans la salle de l'Assemblée nationale. Il s'est également entretenu avec la présidente et les chefs des différents groupes parlementaires.



Quelques membres du Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre de leur assemblée générale annuelle.

Célébration du 30^e anniversaire du Cercle des ex-parlementaires

En 2024, le Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec a fêté son 30^e anniversaire. Depuis sa création, le Cercle a pour mission de rassembler les ex-parlementaires et de mettre à profit leurs connaissances sur le parlementarisme en vue de faire rayonner les institutions démocratiques. Le Cercle s'est doté de huit comités pour contribuer à l'atteinte de sa mission, dont le comité des communications, le comité des femmes ex-parlementaires et le comité de la vie après la politique.

assnat.qc.ca/fra/cepanq

Traduction et diffusion de la 4^e édition du livre *La procédure parlementaire du Québec*

La procédure parlementaire du Québec est un important ouvrage de droit et de procédure parlementaires, dont la première version anglaise a été publiée en 2013 et la seconde, en 2025. La traduction vers l'anglais permet de mieux faire connaître les particularités des pratiques parlementaires de l'Assemblée nationale au sein des institutions anglophones au Canada et sur la scène internationale.



La version anglaise de la 4^e édition du livre *La procédure parlementaire du Québec*.

Milieu de travail respectueux, moderne et inclusif

Pérennisation de la halte-garderie Le conseil des petits trésors

En juin 2024, l'Assemblée nationale a rendu pérenne la halte-garderie Le conseil des petits trésors, répondant ainsi à un besoin exprimé par les parlementaires. Le projet pilote, lancé à l'automne 2023, a été un succès et a permis de mettre en lumière l'importance de ce service pour les parents qui doivent concilier le travail et la famille dans un contexte de vie parlementaire.



Encadrement de l'utilisation de l'intelligence artificielle à l'Assemblée nationale

Depuis septembre 2024, la Politique favorisant une utilisation responsable de l'intelligence artificielle et la Directive sur l'intégration de systèmes d'intelligence artificielle dans les actifs informationnels encadrent l'usage de ces technologies à l'Assemblée nationale. Cette démarche garantit que l'intelligence artificielle soutient la mission de l'organisation de manière réfléchie et sécuritaire, en mettant l'accent sur la transparence, l'éthique, la gestion des risques et la protection des données. Ces documents ont pour objet de veiller à ce que les systèmes d'intelligence artificielle soient utilisés de manière responsable par l'administration afin d'améliorer la performance et de promouvoir le bien-être du personnel au travail. L'institution adopte ainsi une approche équilibrée, conjuguant prudence et innovation, en étant consciente des défis et des enjeux que pose l'intelligence artificielle.

Déploiement de l’affichage public du niveau d’accessibilité des bureaux de circonscription

Dans le but de mieux renseigner les citoyennes et citoyens désirant rencontrer leur députée ou député, le site Web de l’Assemblée nationale fait désormais état du niveau d’accessibilité des bureaux de circonscription aux personnes ayant une incapacité motrice. Les niveaux affichés permettent à la population de s’informer, avant un déplacement, de la présence ou de l’absence d’obstacles physiques sur les lieux. Cette nouvelle mesure découle de la Politique sur l’accessibilité des bureaux de circonscription aux personnes handicapées, laquelle a pour objectif de favoriser l’accessibilité des bureaux.

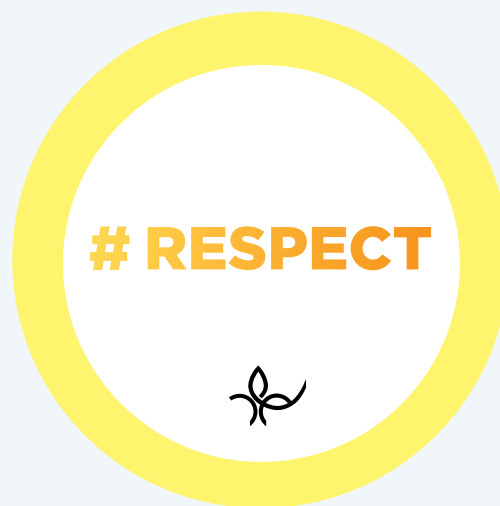
Développement d’une collection de littératures autochtones à la Bibliothèque de l’Assemblée nationale

Dans l’optique de faire rayonner les cultures autochtones au sein de ses collections, la Bibliothèque a pris l’initiative de diversifier son offre en développant une collection de littératures autochtones s’adressant à des publics adulte et jeunesse. Les titres sont choisis en collaboration avec la Librairie Hannenorak, située en plein cœur de la communauté de Wendake. Cette librairie généraliste propose une importante sélection de livres autochtones. La plupart des œuvres acquises par la Bibliothèque mettent en valeur des autrices et auteurs des 11 nations autochtones du Québec.

 [bibliotheque.assnat.qc.ca/
fr/14917-litterature-autochtone](https://bibliotheque.assnat.qc.ca/fr/14917-litterature-autochtone)

Lancement de la campagne #Respect

Au cours de l’automne 2024, l’Assemblée nationale a lancé une campagne de sensibilisation ayant pour but la promotion du respect. Différents objets et visuels ont graduellement été déployés pour conscientiser les parlementaires, le personnel politique et le personnel administratif sur les répercussions de certains de leurs comportements. La campagne #Respect promeut ainsi les comportements favorisant la mise en place et le maintien d’un climat de travail sain.



Rayonnement de l'Assemblée nationale auprès des citoyennes et des citoyens

Obtention d'un prix Zénith pour la campagne *Un parlement surprenant*

Le 29 octobre 2024, l'Assemblée nationale a remporté un prix Zénith d'excellence en communication gouvernementale pour sa campagne *Un parlement surprenant*. Récompensée dans la catégorie Campagne de communication développée et réalisée à l'interne, cette campagne promotionnelle est née de l'idée de faire du parlement une destination incontournable pour les visiteuses et visiteurs. Elles et ils ont d'ailleurs été considérablement plus nombreux à s'arrêter au parlement en 2023-2024, période visée par le prix, comparativement aux années précédentes. En 2023-2024, l'Assemblée nationale a atteint ses objectifs d'achalandage annuel en huit mois.



Des membres de l'équipe de la Direction des communications accompagnées du secrétaire général de l'Assemblée nationale.



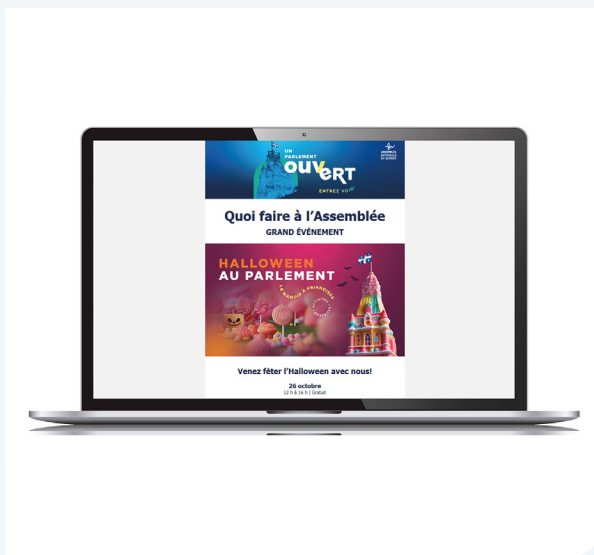
Diffusion du documentaire *Regards croisés sur le 8 mai 1984*

Le 8 mai 2024 marquait le 40^e anniversaire de la tragédie survenue à l'hôtel du Parlement, faisant 3 décès et 13 personnes blessées. Pour apporter un éclairage nouveau sur ce triste événement, l'Assemblée nationale a réalisé le documentaire *Regards croisés sur le 8 mai 1984* et donné la parole à des parlementaires qui ont vécu ce drame.

assnat.qc.ca/fr/video-audio/emissions-capsules-promotionnelles/memoires-deputes/AudioVideo-104087.html

Conception et diffusion d'une nouvelle infolettre grand public

Le 10 juin 2024, l'Assemblée nationale a lancé sa première infolettre destinée au grand public. Celle-ci met en valeur l'actualité parlementaire, vise à mieux faire comprendre la mission et le fonctionnement de l'Assemblée nationale, et constitue un véhicule privilégié pour promouvoir les nombreuses activités grand public se déroulant au parlement et les nouveautés de ses restaurants. À son lancement, en juin 2024, 563 personnes y étaient abonnées. Ce nombre atteignait 3 858 en mars 2025.



**période
parlementaire**

Mise sur pied de la nouvelle formation pédagogique ***Période parlementaire***

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2024, l'Assemblée nationale propose aux élèves du premier cycle du secondaire une expérience unique grâce à *Période parlementaire*, son nouvel atelier en présentiel. Au programme : les paliers de gouvernement, les élections générales, les rôles de la présidence et ceux des députées et députés, les fonctions parlementaires et l'implication citoyenne. L'atelier, d'une durée de 60 à 75 minutes, est interactif et permet aux élèves de débattre comme dans la salle de l'Assemblée nationale. En 2024-2025, *Période parlementaire* a été offert dans 66 classes à un total de 1 761 jeunes.

RÉNOVATION DE LA SALLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



PRÉSENTATION

GÉNÉRALE

À la suite d'une évaluation de l'état de la salle de l'Assemblée nationale réalisée en 2018 par deux firmes d'architecture et d'ingénierie en collaboration avec le Centre de conservation du Québec, des travaux de rénovation ont été jugés nécessaires pour éviter une désuétude avancée des lieux. La salle de l'Assemblée nationale est un espace emblématique de la démocratie québécoise et un joyau patrimonial qu'il importe de préserver. Sa rénovation, planifiée depuis plusieurs années, constitue un projet phare pour l'institution. La fin des travaux est prévue en 2026.

Vision

Faire évoluer la salle de l'Assemblée nationale pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs des parlementaires par l'intégration de technologies et un réaménagement harmonieux et respectueux du patrimoine.

Trois grands objectifs

- Restauration et réfection des composants architecturaux et patrimoniaux de la salle
- Mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité universelle
- Mise à niveau des infrastructures technologiques et techniques (ventilation, éclairage et câblage)

EN 2024-2025

Des avancées importantes dans le déroulement du programme de rénovation ont eu lieu durant l'année financière 2024-2025.

Dernière séance de la 43^e législature dans la salle de l'Assemblée nationale

La dernière séance dans la salle de l'Assemblée nationale a eu lieu le 7 juin 2024. Les parlementaires ont immortalisé ce moment important par la prise d'une photo commémorative.



Les parlementaires de la 43^e législature avant la fermeture de la salle de l'Assemblée nationale.

Octroi du contrat de construction et amorce des travaux de rénovation dans la salle de l'Assemblée nationale

À la suite d'un appel d'offres public, un contrat de construction a été octroyé le 11 juillet 2024 à une entreprise spécialisée en restauration de lieux patrimoniaux. Les travaux ont commencé le 26 août 2024. L'aménagement de la salle et la restauration de tous les composants architecturaux et techniques sont effectués dans le respect de la valeur patrimoniale des lieux et de leur histoire. La table des greffières et greffiers et la table d'appoint du trône, toutes deux d'origine, seront réintégrées dans la salle. La nouvelle configuration en fer à cheval permettra la conservation et la mise en valeur du plus grand nombre de pupitres originaux, soit 28 pupitres doubles.



Travaux dans la salle de l'Assemblée nationale.

Fin des travaux d'aménagement de la salle du Conseil législatif

Les travaux d'aménagement se sont déroulés de janvier à septembre 2024 dans la salle du Conseil législatif. Ils visaient une mise à niveau des infrastructures et des équipements afin de permettre aux parlementaires d'y siéger temporairement pendant la rénovation de la salle de l'Assemblée nationale. Les séances ont pu s'y tenir à partir du 10 septembre 2024.

Les interventions suivantes ont été effectuées :

- construction d'un nouveau sous-plancher pour l'intégration des connexions électriques et technologiques aux pupitres;
- modifications aux systèmes de ventilation;
- réfection des plâtres et de la peinture au parquet;
- aménagement d'un podium pour le trône de la présidence;
- intégration des équipements nécessaires à la télédiffusion.



Travaux dans la salle du Conseil législatif.

VIE PARLEMENTAIRE

00:14:19
00:00:45

Alters courtes
Questions et réponses orales



COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Au 31 mars 2025

Les changements ci-après ont été constatés dans la composition de l'Assemblée nationale.

Démissions

M. Pierre Fitzgibbon, député de Terrebonne, a démissionné le 5 septembre 2024.

M. Eric Lefebvre, député d'Arthabaska, a démissionné le 18 mars 2025.

Élection partielle

Le 17 mars 2025, M^{me} Catherine Gentilcore a été élue députée de la circonscription de Terrebonne.

Changements de statuts

M. Eric Lefebvre, député d'Arthabaska, est devenu député indépendant le 16 avril 2024, avant sa démission en mars 2025.

M. Youri Chassin, député de Saint-Jérôme, est devenu député indépendant le 12 septembre 2024.

PRÉSIDENTE

ET VICE-PRÉSIDENTE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Au 31 mars 2025

La personne qui préside l'Assemblée nationale joue trois rôles clés : elle dirige les séances et arbitre les travaux parlementaires, administre les services de l'Assemblée nationale et représente cette dernière.

En tant qu'administratrice, la présidence s'assure que l'administration parlementaire répond adéquatement aux besoins des élu·es et élus, et à ceux de la population.

En tant que représentante de l'Assemblée nationale, la présidence contribue à son rayonnement au Québec et sur la scène internationale. La présidence promeut les valeurs démocratiques et fait connaître le travail des parlementaires à la population au moyen de diverses activités de communication et d'éducation à la démocratie.

Pour que son remplacement soit assuré en cas d'absence ou d'empêchement, la présidence de l'Assemblée nationale peut compter sur une vice-présidence. Les trois personnes élu·es par l'Assemblée nationale président une partie des séances parlementaires et appuient la présidence dans ses fonctions administratives.

 assnat.qc.ca/fr/deputes/president-assemblee

43^e législature



M^{me} Nathalie Roy

Députée de Montarville
Présidente
Depuis le 29 novembre 2022



M^{me} Chantal Soucy

Députée de Saint-Hyacinthe
Première vice-présidente
Depuis le 29 novembre 2022



M^{me} Sylvie D'Amours

Députée de Mirabel
Deuxième vice-présidente
Depuis le 7 novembre 2024



M. Frantz Benjamin

Député de Viau
Troisième vice-président
Depuis le 29 novembre 2022

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Bureau de l'Assemblée nationale est institué en vertu de la *Loi sur l'Assemblée nationale* (RLRQ, chapitre A-23.1). Il exerce une fonction de contrôle, de réglementation et d'approbation. Il assume également toute autre fonction que l'Assemblée nationale lui confie. À ce titre, le Bureau approuve notamment les prévisions budgétaires et prend des décisions relatives à la gestion administrative de l'Assemblée nationale. Il est responsable d'établir les règles concernant les dépenses et les allocations versées aux députées et députés, de même qu'aux titulaires de cabinet de l'Assemblée nationale, pour leur permettre d'exercer leurs fonctions parlementaires.

En plus de la présidente, le Bureau est composé de cinq parlementaires du parti gouvernemental, de trois parlementaires de l'opposition officielle et d'une parlementaire du 2^e groupe d'opposition. Les vice-présidentes et le vice-président peuvent participer sans droit de vote aux travaux du Bureau. Pour la durée de la 43^e législature, une députée ou un député désigné par le 3^e groupe d'opposition peut participer sans droit de vote aux travaux du Bureau.

EN 2024-2025

32

décisions
adoptées par
le Bureau

12

règlements
déposés à
l'Assemblée
nationale

5

réunions
tenues

Composition du Bureau

Au 31 mars 2025

PRÉSIDENTE

- M^{me} Nathalie Roy

MEMBRES

Coalition avenir Québec (5)

- M. Mario Laframboise (Blainville)
- M^{me} Marie-Belle Gendron (Châteauguay)
- M. Robert Bussière (Gatineau)
- M. François Jacques (Mégantic)
- M. Yves Montigny (René-Lévesque)

Parti libéral du Québec (3)

- M^{me} Sona Lakhoyan Olivier (Chomedey)
- M^{me} Virginie Dufour (Mille-Îles)
- M^{me} Michelle Setlakwe (Mont-Royal-Outremont)

Québec solidaire (1)

- M^{me} Alejandra Zaga Mendez (Verdun)

MEMBRES SUPPLÉANT(E)S

Coalition avenir Québec (5)

- M. Claude Reid (Beauharnois)
- M. Mathieu Lévesque (Chapleau)
- M^{me} Lucie Lecours (Les Plaines)
- M^{me} Nancy Guillemette (Roberval)
- M^{me} Geneviève Hébert (Saint-François)

Parti libéral du Québec (3)

- M^{me} Madwa-Nika Cadet (Bourassa-Sauvé)
- M^{me} Filomena Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)
- M. Enrico Ciccone (Marquette)

Québec solidaire (1)

- M. Guillaume Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne)

AUTRES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

- M^{me} Chantal Soucy (première vice-présidente)
- M^{me} Sylvie D'Amours (deuxième vice-présidente)
- M. Frantz Benjamin (troisième vice-président)
- M. Joël Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

 assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/ban

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

On appelle *travaux parlementaires* les travaux, échanges et débats qui ont lieu tant à la salle de l'Assemblée nationale* qu'en commissions parlementaires. Le travail parlementaire se déroule selon un calendrier prévu au *Règlement de l'Assemblée nationale*. L'Assemblée nationale se réunit en séances ordinaires pendant deux périodes par année : au printemps et à l'automne. Chaque période comprend des semaines de travaux réguliers ainsi que des semaines de travaux intensifs.

Des semaines de travail en circonscription sont également prévues. Durant celles-ci, ni l'Assemblée nationale ni les commissions ne peuvent se réunir en séances ordinaires.

Des règles précises, inspirées de la tradition parlementaire britannique, encadrent le déroulement des débats à l'Assemblée nationale. En plus de suivre ces règles de procédure, les députées et députés doivent se soumettre à d'autres règles de conduite et observer le décorum.

Séances ordinaires et séances extraordinaires

Chaque jour de délibération constitue, en langage parlementaire, une séance. Celle-ci peut être ordinaire, c'est-à-dire qu'elle est tenue en conformité avec le calendrier et l'horaire prévus au *Règlement*, ou elle peut être extraordinaire. Les séances dites extraordinaires sont tenues en dehors des périodes où l'Assemblée nationale siège normalement et elles se tiennent à la demande du premier ministre.

EN 2024-2025

82

**séances
ordinaires**

1

**séance
extraordinaire**

représentant

**317 h
de travaux**

* Temporairement, ces travaux se tiennent dans la salle du Conseil législatif en raison de la rénovation de la salle de l'Assemblée nationale.



Intervention de la présidente de l'Assemblée nationale pendant une séance.

Les séances de l'Assemblée nationale sont divisées en deux périodes : les affaires courantes et les affaires du jour.

Affaires courantes

La période des affaires courantes correspond à la partie de la séance consacrée à l'information donnée aux parlementaires, notamment par le gouvernement. C'est à cette étape que les projets de loi sont présentés et que se tient la période des questions et réponses orales.

EN 2024-2025

966

déclarations
de député(e)s

155

questions écrites
au *Feuilleton*
et *préavis*

3

déclarations
ministérielles

60

présentations
de projets de loi,
dont :

39

projets de loi publics
du gouvernement

15

projets de loi publics
de député(e)s

6

projets de loi
d'intérêt privé

944

dépôts de
documents

Pétitions

129

pétitions
déposées

33

pétitions en
version papier

96

pétitions
électroniques

382 127

signatures
recueillies

90

réponses
déposées

Période des questions et réponses orales

734

questions
principales

1 393

questions
complémentaires

représentant

55 h 35

de débats

Affaires du jour

Les affaires du jour sont consacrées principalement aux débats sur les projets de loi. C'est aussi à ce moment que l'Assemblée nationale est saisie de tous les autres débats de fond, comme les affaires inscrites par les parlementaires de l'opposition.

EN 2024-2025

19

affaires
inscrites par
les député(e)s
de l'opposition

48

projets de loi
adoptés*, dont

33 (68,8 %)

adoptés à l'unanimité

* Veuillez vous référer à la page 116
pour la liste des projets de loi
qui ont été adoptés.

42

projets de loi publics
du gouvernement,
dont 27 (64,3 %)
adoptés à l'unanimité

6

projets de loi d'intérêt
privé adoptés à
l'unanimité

Aucun projet de loi
public de député(e)
n'a été adopté

assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projets-loi-43-1

Commissions parlementaires

Les commissions parlementaires sont des groupes de travail formés d'un nombre restreint de députées et députés, dont le rôle est d'examiner toute question relevant de leurs compétences et d'exécuter les mandats qui leur sont confiés par l'Assemblée nationale. Ainsi, les commissions parlementaires constituent le forum tout désigné pour étudier en détail les projets de loi, contrôler l'activité gouvernementale et entendre la population sur différentes questions qui animent la société québécoise.

L'Assemblée nationale compte 11 commissions parlementaires permanentes, dont 9 de nature sectorielle et 2 de nature horizontale. Chaque commission sectorielle permanente est spécialisée dans certains secteurs particuliers de l'activité de l'État, tandis que les deux commissions dites horizontales – la Commission de l'Assemblée nationale et la Commission de l'administration publique – ont un champ de compétence élargi.

En vertu d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 6 juin 2024, une commission spéciale a été créée pour étudier les enjeux liés aux impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes.

Les commissions réalisent leurs mandats en se réunissant en séances publiques ou en séances de travail. Une séance correspond généralement à une journée durant laquelle une commission se réunit sur un mandat, parfois en plusieurs parties. Une commission peut toutefois tenir plusieurs séances au cours d'une même journée si celles-ci portent sur des mandats différents.

Les séances publiques constituent la règle générale et sont ouvertes à la population. Les délibérations de ces séances sont webdiffusées et retranscrites intégralement au *Journal des débats*, qui peut être consulté dans le site Web de l'Assemblée nationale. La séance de travail, quant à elle, est principalement réservée à l'organisation des travaux et à l'information des membres des commissions. Seuls les membres et le personnel de la commission peuvent y assister. Les débats ne sont pas retranscrits au *Journal des débats*, mais donnent lieu à la production de procès-verbaux. Ce type de séance représente donc une instance plus souple pour la commission. Les commissions se réunissent majoritairement en séances publiques (76,0 % des séances et 95,2 % des heures effectuées en 2024-2025).

EN 2024-2025**417****séances de commissions, représentant****1 288 h****de travaux****3****séances tenues en virtuel, dont une à la Commission de l'administration publique et deux à la commission spéciale**

Étude des projets de loi

Parmi les mandats qu'une commission sectorielle peut exécuter, l'étude des projets de loi, qui comprend l'étape des consultations publiques et celle de l'étude détaillée, est le mandat qui occupe le plus les parlementaires québécois. Au cours des 10 dernières années, les commissions ont consacré en moyenne 70 % de leur temps à l'étude des projets de loi.

EN 2024-2025

253
séances

1 027 h
consacrées à l'étude
des projets de loi,
ce qui correspond à

79,7 %
du temps passé
en commissions

46
projets de loi
publics et

6
projets de loi d'intérêt
privé étudiés en
commissions

LES PROJETS DE LOI ÉTUDIÉS EN COMMISSIONS PARLEMENTAIRES PORTAIENT NOTAMMENT SUR LES SUJETS SUIVANTS :

- Charge administrative des médecins
 - Encadrement relatif aux étudiants étrangers
 - Environnement
 - Gouvernance des ressources énergétiques
 - Musée national de l'histoire du Québec
 - Pérennité et vitalité du territoire agricole
 - Protection des consommateurs
 - Protection sanitaire des animaux
 - Réforme du droit de la famille et régime d'union parentale
 - Sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux
 - Sécurité dans les sports
-

Consultations publiques

Les consultations sur invitation (consultations particulières) ou celles s'adressant à l'ensemble de la population (consultations générales) sont des moyens privilégiés pour les personnes et les organismes de faire connaître leur opinion et pour les membres des commissions d'être mieux informés sur les sujets étudiés. Ces consultations peuvent porter tant sur les projets de loi que sur d'autres sujets confiés par l'Assemblée nationale ou étudiés à l'initiative des commissions.

► assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/participer-consultation-publique/index.html

EN 2024-2025

562

témoins
entendus

753

mémoires
reçus

29

consultations
particulières
portant sur des
projets de loi

Les consultations ayant généré la réception du plus grand nombre de mémoires portaient sur le :

► **Projet de loi n° 67**

Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux (Commission de la santé et des services sociaux)

53

mémoires

► **Projet de loi n° 69**

Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives (Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles)

74

mémoires

► **Projet de loi n° 71**

Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale (Commission de l'économie et du travail)

37

mémoires

Participation citoyenne en ligne

Toute personne peut formuler des commentaires sur la majorité des mandats des commissions de même que sur les projets de loi présentés à l'Assemblée nationale en se rendant sur le site Web de l'institution. Lors de certaines consultations publiques, les parlementaires peuvent également sonder la population en l'invitant à répondre à des questionnaires en ligne sur des sujets liés aux mandats faisant l'objet de consultations.

En 2024-2025, la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes a tenu une consultation en ligne sur ce sujet par l'entremise d'un questionnaire. Au total, 7 075 personnes ont transmis des réponses.

assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/commenter

EN 2024-2025

533

commentaires en ligne de citoyennes et de citoyens ont été formulés concernant

39

mandats et projets de loi

Les projets de loi qui ont généré la réception du plus grand nombre de commentaires en ligne* portaient sur :

▸ **L'étude du projet de loi n° 93**

Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville (Commission de l'aménagement du territoire)

▸ **L'étude du projet de loi n° 69**

Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives (Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles)

209

commentaires en ligne reçus

54

commentaires en ligne reçus

* Il s'agit du nombre de commentaires reçus **au cours de l'année financière** et non du nombre total de commentaires reçus pour les projets de loi cités.

Contrôle parlementaire

Une autre responsabilité importante des commissions parlementaires est le contrôle de l'action gouvernementale. Que ce soit dans les commissions sectorielles par l'étude des crédits budgétaires, les mandats d'interpellation, la reddition de comptes de ministères et d'organismes publics et les mandats conférés par des lois, ou encore à la Commission de l'administration publique à travers ses différents mandats, les commissions disposent de moyens particuliers pour un meilleur contrôle des décisions gouvernementales et de l'administration publique.

La Commission de l'administration publique a un mode de fonctionnement distinctif comparativement aux commissions sectorielles. Les mandats que l'article 117.6 du *Règlement de l'Assemblée nationale* lui confie ont une portée plus large et continue :

- vérifier les engagements financiers du gouvernement de 25 000 \$ et plus;
 - entendre le Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion;
 - entendre, en vertu de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), les ministres, les sous-ministres ou les dirigeantes et dirigeants d'organismes pour discuter de leur gestion administrative,
- au moins une fois tous les quatre ans ou lorsque celle-ci est signalée dans un rapport du Vérificateur général du Québec ou du Protecteur du citoyen;
 - étudier le rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'administration publique*;
 - étudier toute matière qui lui est confiée par l'Assemblée nationale.

EN 2024-2025

153 h

consacrées
aux activités
de contrôle
parlementaire,
ce qui correspond à

11,9 %

du temps global passé
en commissions

36

séances
consacrées à
l'étude des crédits
budgétaires,
soit

120 h

13

mandats
d'interpellation
durant lesquels
des ministres ont
été entendus et
questionnés sur des
sujets déterminés par
les députées et les
députés de l'opposition

Commission de l'administration publique

▮ **Audition de 2 témoins**

▮ **Examen du rapport annuel de 13 ministères et organismes dans l'optique d'analyser la qualité de l'information présentée et la performance organisationnelle :**

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Commission de la représentation électorale
- Commission des services juridiques
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- Élections Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
- Ministère de la Justice
- Ministère du Tourisme
- Régie du bâtiment du Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Tribunal administratif des marchés financiers
- Tribunal administratif du logement

▮ **Publication de 2 rapports sur l'imputabilité**

Autre mandat

Le 22 octobre 2024, la Commission de la santé et des services sociaux a déposé son rapport au terme du mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement.

Durant ce mandat, la Commission a entendu 14 personnes et groupes à l'occasion d'auditions publiques

et a procédé à 5 rencontres consultatives. Le rapport contient 15 recommandations portant sur le cadre légal et la gouvernance, le consentement, l'organisation du processus de don d'organes et de tissus, le don d'un donneur vivant, l'éducation et la sensibilisation ainsi que les Premières Nations, les Inuit et les communautés culturelles.

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE ET VIE INSTITUTIONNELLE

Au moyen de la diplomatie parlementaire, les députées et députés du Québec participent activement au rayonnement de l'Assemblée nationale sur la scène internationale. Leur participation à des activités interparlementaires vise à rendre l'institution plus moderne et ouverte, à renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions et à promouvoir les secteurs d'excellence de la société québécoise.

L'Assemblée nationale possède un réseau très étendu de relations interparlementaires et internationales. Elle est membre de 5 organisations multilatérales, elle entretient 16 relations bilatérales officielles avec des parlements de partout dans le monde et elle assure une offre de services variée en matière de coopération interparlementaire.

EN 2024-2025

65 activités de relations interparlementaires et internationales

43

missions

9

accueils

13

activités
virtuelles

49

activités
multilatérales

11

activités
bilatérales

5

activités de
coopération

100

participations
de parlementaires,
dont 67,0 %
de femmes

17

participations
de la présidence

VIE PARLEMENTAIRE

Les députées et députés du Québec, en participant aux activités interparlementaires, ont pu échanger avec leurs homologues sur différents enjeux d'actualité. De nombreux thèmes d'intérêt pour le Québec, dont plusieurs étaient directement liés aux travaux parlementaires, ont été étudiés :

- la place des femmes en politique;
- la promotion culturelle;
- les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur les jeunes;
- les risques de l'intelligence artificielle pour la démocratie;
- l'accès au logement;
- l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques.



31^e session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du 19 au 24 novembre 2024, Québec.



49^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, du 5 au 9 juillet 2024, Montréal.

assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rapportActivites

Vie institutionnelle

En plus d'accueillir certaines activités interparlementaires et de coopération, l'Assemblée nationale est régulièrement l'hôte d'événements institutionnels. L'équipe du Protocole de l'Assemblée nationale s'assure que ces activités, auxquelles participent souvent des parlementaires, se déroulent dans des conditions propices aux échanges et en respect des usages protocolaires.

En 2024-2025, 92 activités institutionnelles ont été organisées avec l'appui de l'équipe du Protocole, dont 22 accueils de membres du corps diplomatique et consulaire.



Remise de la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale, le 30 avril 2024, Québec.
Récipiendaires (de gauche à droite) : M^{me} Marjorie Villefranche, M. Yoshua Bengio, M. Jean-François Lépine et M^{me} Chantal Machabée.
Récipiendaires absents de la photo : M^{me} Kim Yaroshevskaya et, à titre posthume, M. Jean Lapointe.



Cérémonie soulignant les victoires sportives de l'équipe féminine de rugby ainsi que de l'équipe masculine de basketball du Rouge et Or de l'Université Laval, le 16 avril 2024, Québec.

COMITÉS

TRANSPARTISANS

Cercle des femmes parlementaires

Le Cercle des femmes parlementaires est un lieu de réflexion et de partage des expériences visant à mieux outiller les femmes dans leur rôle de législatrice et de contrôleuse de l'action gouvernementale. Le Cercle regroupe les femmes membres de l'Assemblée nationale. Il est administré par un comité restreint composé d'une représentante de chaque parti politique représenté à l'Assemblée nationale.

Le Cercle poursuit deux objectifs :

- permettre la circulation d'idées et créer un lieu d'échange non partisan pour toute question touchant les femmes ou préoccupant les femmes parlementaires plus spécialement;
- munir les députées des meilleurs outils et pratiques dans l'exercice de leur rôle de parlementaire.

AU 31 MARS 2025, LE COMITÉ RESTREINT ÉTAIT FORMÉ DE :

- M^{me} Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, vice-présidente de l'Assemblée nationale et présidente du Cercle des femmes parlementaires;
- M^{me} Ruba Ghazal, députée de Mercier;
- M^{me} Michelle Setlakwe, députée de Mont-Royal-Outremont.
- M^{me} Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac;

 assnat.qc.ca/fr/deputes/cerclefemmes

EN 2024-2025

Projection du documentaire *Manifeste pour la parité, des politiciennes prennent la parole*

Le 30 octobre 2024, le Cercle des femmes parlementaires a invité l'ensemble des parlementaires à visionner en primeur *Manifeste pour la parité*. Réalisé par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie et le comité des femmes ex-parlementaires du Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, ce documentaire aborde la question de la pertinence d'une législation pour l'atteinte et le maintien de la parité dans les institutions démocratiques. Des élues y prennent la parole et présentent leurs arguments et avis. Tantôt pour, tantôt contre, elles témoignent de l'évolution de leurs réflexions sur la nécessité d'une loi sur la parité. Des échanges entre les parlementaires présentes ont suivi la projection.



Des participantes au programme de jumelage.

Programme de jumelage entre jeunes femmes et femmes parlementaires

Réalisé en collaboration avec la présidente de l'Assemblée nationale, M^{me} Nathalie Roy, la première édition du programme avait pour objectif de permettre à des jeunes femmes âgées de 17 à 25 ans et intéressées par la politique de vivre une journée dans la peau d'une députée. Six candidates provenant de différentes régions du Québec ont été sélectionnées. Chacune d'elles a été jumelée aléatoirement avec une élue et l'a accompagnée dans ses activités quotidiennes au parlement : réunions, travaux en commissions parlementaires, et autres. Ce programme a connu un vif succès.

Comité Zéro harcèlement à l'Assemblée nationale

Le comité Zéro harcèlement à l'Assemblée nationale est composé de membres de chaque groupe parlementaire. Il a notamment pour rôle d'analyser divers aspects relatifs à la prévention et au traitement des situations de harcèlement au sein de l'institution.

En outre, il alimente la Direction du Secrétariat général adjoint à l'administration, du Vivre-ensemble et de la prévention du harcèlement quant aux moyens à mettre en œuvre à l'intention des parlementaires et de leur personnel. Le Comité peut également faire part de ses recommandations spécifiques au Bureau de l'Assemblée nationale.

AU 31 MARS 2025, LE COMITÉ ÉTAIT COMPOSÉ DE :

- M. Frantz Benjamin, député de Viau, vice-président de l'Assemblée nationale et président du comité Zéro harcèlement;
 - M. Claude Reid, député de Beauharnois;
 - M^{me} Alice Abou-Khalil, députée de Fabre;
 - M. Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine;
 - M. Gregory Kelley, député de Jacques-Cartier;
 - M^{me} Brigitte B. Garceau, députée de Robert-Baldwin;
 - M. Guillaume Cliche-Rivard, député de Saint-Henri-Sainte-Anne;
 - M. Etienne Grandmont, député de Taschereau.
-

EN 2024-2025

Le comité a notamment contribué à l'élaboration de la campagne de sensibilisation institutionnelle #Respect et à la mise à jour de l'offre de formation destinée aux parlementaires en matière de gestion des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement.

Comité transpartisan sur la création d'un repère commémoratif en hommage aux victimes et aux survivants des pensionnats autochtones

Le groupe de travail a été mis en place à la suite de l'adoption, à l'unanimité, d'une motion qui demandait d'étudier la possibilité de créer un repère commémoratif en hommage aux victimes et aux survivants des pensionnats autochtones. Cette motion est cohérente avec l'appel à l'action 82, formulé en 2015 par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, invitant les provinces et territoires à entreprendre cette démarche avec les premiers peuples.

L'objectif du comité transpartisan est de jeter les bases d'un nouvel espace de rencontre et de dialogue en collaboration avec des partenaires autochtones, en vue de réfléchir à une forme de commémoration fondée sur la réconciliation. Le repère serait érigé sur un site à déterminer dans la capitale nationale.

AU 31 MARS 2025, LE COMITÉ ÉTAIT COMPOSÉ DE :

- M. Frantz Benjamin, député de Viau, vice-président de l'Assemblée nationale et président du comité transpartisan;
 - M. André Albert Morin, député de l'Acadie;
 - M. Pascal Paradis, député de Jean-Talon;
 - M. François St-Louis, député de Joliette;
 - M^{me} Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques.
-

EN 2024-2025

Le 27 novembre 2024, l'Assemblée nationale a accueilli une cérémonie de lever du jour sur ses terrains, guidée par un aîné de la communauté d'Abitibiwinni. Cette activité traditionnelle autochtone a été un moment de recueillement dont la tenue témoigne de la volonté de l'Assemblée nationale de s'inscrire dans une démarche de rapprochement. Elle a rassemblé plus de 130 Autochtones et non-Autochtones, dont certains membres du comité transpartisan. Organisée en partenariat avec le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, la cérémonie était prévue dans le cadre du Forum des tables d'accessibilité aux services en milieu urbain pour les Autochtones tenu à Québec.

FORMATION DES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS, ET DU PERSONNEL POLITIQUE

L'administration de l'Assemblée nationale déploie une offre de formation continue répondant aux besoins des parlementaires et des membres de leur personnel.

Les formations disponibles concernent notamment les travaux parlementaires, le rôle d'employeur des députées et députés et le fonctionnement des bureaux de circonscription. Elles abordent également des enjeux plus larges : la protection des renseignements

personnels, la sécurité de l'information et la cybersécurité, l'écoute active et l'intervention sociale, etc.

Annuellement, une journée d'accueil est offerte au personnel politique travaillant sur la colline Parlementaire et en circonscription. Un accompagnement spécifique est déployé pour les nouvelles et nouveaux parlementaires à la suite d'élections partielles.

EN 2024-2025

44

séances de formation offertes sur le portail de services Pivot

430

participantes et participants

20

participantes et participants à la journée de formation destinée au personnel politique travaillant en circonscription ou sur la colline Parlementaire

1

programme de formation et d'accueil spécifique pour la députée élue dans la circonscription de Terrebonne lors de l'élection partielle du 17 mars 2025

Outre l'offre de formation récurrente, des formations personnalisées portant sur des thèmes variés ont été tenues à la demande de parlementaires ou de membres du personnel politique :

- ▶ *Introduction au fonctionnement de l'Assemblée nationale;*
- ▶ *Introduction à la procédure parlementaire;*
- ▶ *L'étude détaillée et la rédaction des amendements;*
- ▶ *Le fonctionnement des travaux parlementaires.*

Enfin, en 2024, les parlementaires ont été conviés à une formation obligatoire en vertu de la Politique en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement psychologique et sexuel au travail, adoptée le 6 avril 2023 par le Bureau de l'Assemblée nationale. La formation a été donnée à 104 parlementaires par une firme spécialisée.

MASSE SALARIALE, ALLOCATIONS ET DÉPENSES DES DÉPUTÉES ET DÉPUTÉS

Les parlementaires de l'Assemblée nationale reçoivent une rémunération sous forme d'indemnités ainsi que des allocations diverses afin de couvrir les dépenses engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

CRÉDITS UTILISÉS (EN MILLIERS DE DOLLARS)	2023-2024	2024-2025
Députées et députés		
Rémunération		
Rémunération régulière (incluant l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle pour l'exercice d'une fonction parlementaire)	19 015,2	18 818,2
Cotisations au régime de retraite	10 704,3	11 154,7
Allocations		
Allocations de dépenses, de présence et de déplacement dans la circonscription électorale et ailleurs au Québec*	5 213,1	5 371,9
Allocation de transition (incluant l'allocation versée lors du départ d'une députée ou d'un député)	-	-
Dépenses		
Déplacements entre la circonscription électorale et l'hôtel du Parlement	957,0	1 005,6
Frais de logement	1 891,4	1 944,4
Dépenses du secteur politique (fonctionnement, masse salariale et frais de déplacement du personnel politique)		
Bureaux de circonscription	28 289,1	30 268,6
Cabinets de l'Assemblée nationale	11 235,4	12 012,3
Services de recherche des partis politiques et des députées et députés indépendants	2 486,4	2 828,1
TOTAL	79 791,9	83 403,8

* Par la décision 2297 du Bureau de l'Assemblée nationale (19 octobre 2023), les allocations de présence ont été abolies.

Le détail des dépenses des députées et députés peut être consulté dans le site Web de l'Assemblée nationale.

assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/fonction-depute/indemnites-allocations

assnat.qc.ca/fr/deputes/rapports-des-depenses/deputes-cabinets

Personnel politique

En vertu de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, le Bureau de l'Assemblée nationale fixe par règlement les normes et les barèmes à partir desquels les membres du personnel du secteur politique ou d'un cabinet de l'Assemblée nationale sont recrutés, nommés et rémunérés. Les autres conditions de travail de ce personnel, comme celles des attachées et attachés politiques, des conseillères et conseillers, des employées et employés de soutien, des recherchistes ou des directrices et directeurs de cabinet, sont également fixées par règlement du Bureau.

Au 31 mars 2025, le secteur politique regroupait **456** employées et employés travaillant auprès des députées et députés et issus des cabinets, tant sur la colline Parlementaire que dans les bureaux de circonscription. Au 31 mars 2024, ce nombre était de 458 personnes.



**ADMINISTRATION
PARLEMENTAIRE**

MISSION, VISION ET VALEURS

DE L'ADMINISTRATION

PARLEMENTAIRE

Mission

L'administration de l'Assemblée nationale assure aux parlementaires les meilleures conditions et les services nécessaires au plein exercice de leurs fonctions. Elle promeut la démocratie et contribue au rayonnement de l'institution en la faisant connaître auprès des citoyennes et citoyens.

Vision

Une administration mobilisée, compétente et avant-gardiste qui offre des services de qualité aux députées et députés et travaille à rapprocher le Parlement de la population du Québec.

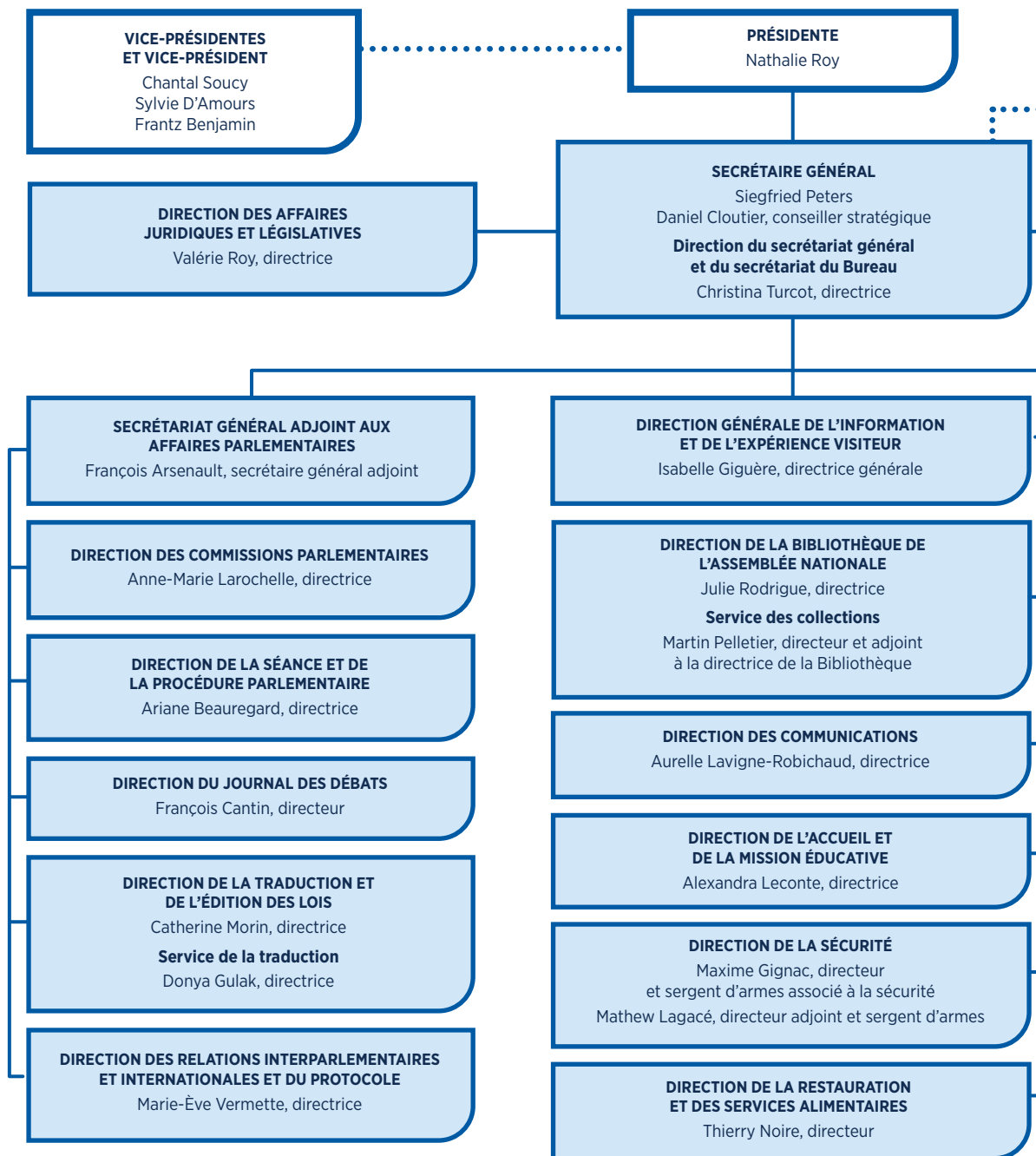
Valeurs

L'administration de l'Assemblée nationale souscrit à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise qui repose sur la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect. Dans un contexte parlementaire, elle fait aussi siennes les valeurs suivantes :

Neutralité
Ouverture
Excellence
Pérennité
Humanité

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Au 31 mars 2025



BUREAU

**DIRECTION DE LA GOUVERNANCE, DE LA PERFORMANCE
ET DE L'AUDIT INTERNE**

Marc Painchaud, directeur

Service de la résilience et de la sécurité de l'information

Mohamed Chérif Benabderrahmane, directeur

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ADJOINT À L'ADMINISTRATION

Serge Bouchard, secrétaire général adjoint

**DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ADJOINT À L'ADMINISTRATION,
DU VIVRE-ENSEMBLE ET DE LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT**

Anik Laplante, directrice

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Stéphane Bédard, directeur

**DIRECTION DE LA GESTION IMMOBILIÈRE ET
DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

Karine Gosselin, directrice

Service de la gestion de projet

Steve Proulx, directeur

Service de l'exploitation

Sylvain Houde, directeur

CENTRE D'EXPERTISE NUMÉRIQUE

Caroline Lemelin, directrice

**Service de la planification et du
Bureau de projets et directrice adjointe
du Centre d'expertise numérique**

Maude Cardin, directrice

**Service de la cybersécurité
et des technologies**

Gaétan Gilbert, directeur

Service de l'assistance clientèle

Nicolas Couture, directeur

Service des solutions numériques

Sarah-Maud Gosselin, directrice

Service de la télévision et de la production numérique

Martin Roberge, directeur

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES,
DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA VÉRIFICATION**

Dominique Gingras, directrice

ACTIVITÉS ET SERVICES ADMINISTRATIFS

Accueil des citoyennes et citoyens

L'Assemblée nationale incarne le concept de Parlement ouvert avec son pavillon d'accueil, ses installations et sa programmation d'activités gratuites. Son expérience visiteur lui permet de se positionner comme une destination incontournable, tant pour les Québécoises et Québécois que pour les personnes séjournant dans la ville de Québec.

EN 2024-2025

143 292

personnes accueillies à l'hôtel du Parlement, parmi lesquelles

83 180

ont effectué une visite libre

39 458

ont pris part à une visite guidée, individuellement ou en groupe

7

visites guidées différentes offertes

1

nouvelle visite guidée thématique offerte à l'occasion des festivités d'Halloween

103

activités destinées au grand public

10 129

personnes y ont participé

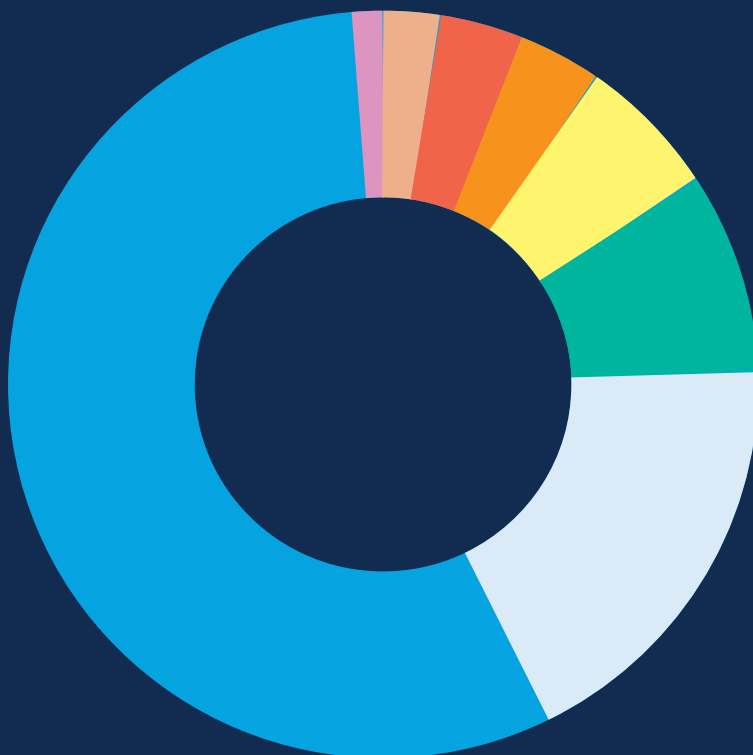
30

partenaires issus de

5

régions administratives ont collaboré à leur organisation

Répartition des 103 activités destinées au grand public



58
ateliers, cours
et formations

9
expositions

4
événements signatures

2
inaugurations

19
conférences, tables rondes
et débats

6
manifestations artistiques

4
projections

1
autre

EN 2024-2025

Une programmation proposant des activités variées a animé le parlement et ses jardins à l'été 2024 : yoga, agriculture urbaine, danse en ligne, ateliers de dessin et bien d'autres. De plus, une visite guidée thématique suivie d'une dégustation de thé au restaurant Le Parlementaire a été offerte à quatre reprises, et FLIP Fabrique a donné deux représentations de son spectacle de cirque intitulé *Vacances* sur le parvis de l'hôtel du Parlement.

Au total, 2 066 personnes ont participé à l'une ou l'autre de ces activités de la programmation estivale.



Activité de dégustation de thé au restaurant Le Parlementaire.



Les enfants étaient invités à rencontrer le père Noël et ses lutines et lutins à la Bibliothèque.

L'activité « Les fêtes au parlement », qui s'est tenue le 30 novembre 2024, a attiré environ 2 000 personnes. Petits et grands se sont fait photographier en compagnie du père Noël dans le décor unique de la Bibliothèque. Grâce à une collaboration avec l'Institut québécois d'ébénisterie et la Maison des métiers d'art de Québec, les personnes présentes ont eu le plaisir de fabriquer un carillon personnalisé. Le temps d'une journée, l'agora s'est transformée en une grande salle de jeux et le hall principal, en un coin lecture et création de cartes postales. Le restaurant Le Parlementaire a pris part aux célébrations en proposant un brunch festif en salle à manger et Le Café du Parlement, un menu thématique.



Des personnes assistant au colloque *Penser la citoyenneté*.

Le 23 janvier 2025 s'est tenu le colloque *Penser la citoyenneté*. Provenant des milieux de la recherche et de l'action communautaire, 9 intervenantes et intervenants ont eu l'occasion d'échanger avec près de 75 personnes participantes. Ensemble, elles et ils ont réfléchi aux questions de la citoyenneté et de ses conditions d'exercice, de la socialisation politique et de l'éducation à la citoyenneté.

Du 4 au 7 mars 2025, une programmation spéciale pour la semaine de relâche a été organisée et proposait des représentations théâtrales, un atelier de percussion, un rallye scientifique et une activité de théâtre d'enquête.

Près de 300 personnes ont participé à ces activités.



Mise en scène pour l'activité de théâtre d'enquête.

Mission éducative

L'équipe des programmes éducatifs de l'Assemblée nationale contribue à la formation de citoyennes et citoyens plus responsables, mieux informés, plus engagés et plus attachés à leurs institutions démocratiques. En collaboration avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, l'Assemblée nationale organise une multitude d'activités éducatives entre ses murs et dans les écoles dans l'objectif de joindre les jeunes, les enseignantes et enseignants de tous les niveaux scolaires, ainsi que le grand public.

Ce sont **4 301** jeunes, personnes accompagnatrices, et citoyennes et citoyens qui ont participé à des activités éducatives ou à une simulation parlementaire au cours de l'année 2024-2025.

L'Assemblée nationale contribue également à la diffusion des savoirs sur le parlementarisme et les règles encadrant les débats en offrant le cours *Droit et procédure parlementaires* à des étudiantes et étudiants de l'Université Laval. Avec des objectifs similaires, depuis septembre 2009, le Programme des pages de l'Assemblée nationale permet annuellement à 14 étudiantes et étudiants de premier cycle universitaire d'observer, de façon privilégiée, la vie parlementaire québécoise.



Des pages de la cohorte 2024-2025.

EN 2024-2025



Parlement
étudiant
du Québec

277

participantes et participants
de 18 à 25 ans

26 au 30 décembre 2024
(Parlement jeunesse du Québec)
2 au 6 janvier 2025
(Parlement étudiant du Québec)



Des jeunes siégeant à l'occasion du Parlement étudiant du Québec en décembre 2025.



PARLEMENT DES JEUNES

176

participantes
et participants

3^e et 4^e secondaire
3 au 5 avril 2024



PARLEMENT ÉCOLIER

164

participantes
et participants

6^e année du primaire
2 et 3 mai 2024



FORUM ÉTUDIANT

188

participantes
et participants

niveau collégial
6 au 10 janvier 2025



Simulation d'une séance en commission parlementaire, d'une prise de parole en Chambre et d'une conférence de presse respectivement lors du Parlement des jeunes, du Parlement écolier et du Forum étudiant.

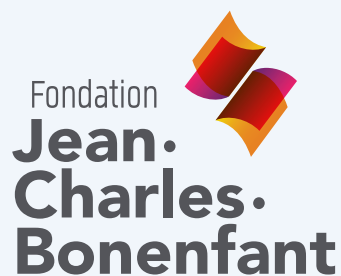


91

jeunes âgés de 9 à 15 ans
initiés à la démocratie et à la prise
de parole en public



Des jeunes participant au Camp de jour citoyen.



Les boursières et boursiers stagiaires
de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

5

boursières et boursiers
stagiaires

Juliette Beaulieu-Lavoie,
Clovis Brochu, Arnaud Dufour,
Élye Plourde et Vincent Roy

**Bourses de la démocratie propulsées
par Desjardins :** En collaboration avec
la Caisse Desjardins de l'Administration
et des Services publics, 10 bourses de
2 000 \$ ont été remises en 2024 à des
étudiantes et étudiants de premier cycle
universitaire en vue de reconnaître leur
implication et leur engagement intellectuel.

 fondationbonenfant.qc.ca



L'atelier *Période parlementaire* offert à des jeunes.

période parlementaire

66

ateliers donnés directement
en classe aux élèves du
premier cycle du secondaire

1 761

participantes
et participants

séminaire des profs

19

enseignantes
et enseignants présents

17 au 19 avril 2024



Des participantes et participants de l'édition 2024 du Séminaire des profs.

Concours d'écriture
**POINT-
VIRGULE**
Assemblée nationale du Québec

10

**jeunes écrivaines
et écrivains talentueux
honorés lors d'une
cérémonie spéciale
le 23 avril 2024**

**à la suite de la rédaction d'un texte
sur le thème « Un drapeau aux
couleurs de nos rêves »**

La deuxième édition du concours d'écriture a été lancée à l'automne 2024 sous le thème « La place des médias sociaux chez les jeunes ».



Cérémonie de remise des prix du concours d'écriture *Point-virgule* présidée par le vice-président de l'Assemblée nationale, M. Frantz Benjamin.

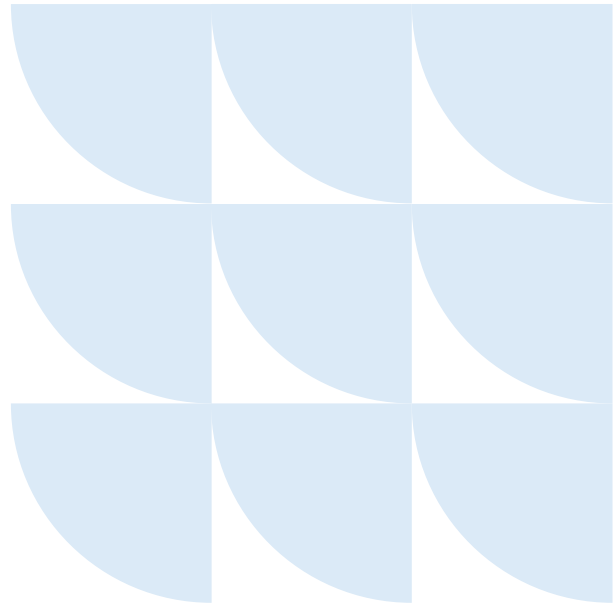

**comment
ça marche?**

64

**formations données
au personnel
de ministères
et organismes
québécois**

1 596

personnes formées

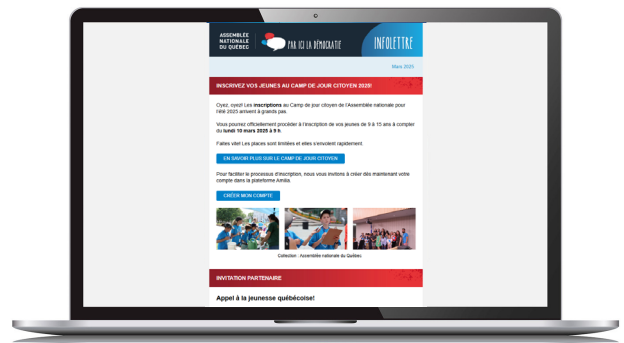


2 999

personnes abonnées à l'infolettre
des programmes éducatifs

12 846

visites mensuelles en moyenne
sur le site Web jeunesse
Par ici la démocratie



 paricilademocratie.com

Bibliothèque

En produisant, en conservant, en valorisant et en diffusant de l'information auprès des parlementaires, de leur personnel, de l'administration et de la société civile, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale favorise la vitalité démocratique. Elle soutient le travail parlementaire et de l'administration avec son offre de services de recherche d'information et de production d'analyses. Ouverte au public, la Bibliothèque permet aux personnes la visitant de découvrir ses riches collections de livres et de documents.

EN 2024-2025

4 111

demandes
d'information
et de recherche

536

travaux effectués
par le Service
de la recherche

5 413

prêts de
documents

1 283 902

pages Web
consultées à partir
du catalogue ou des
guides thématiques

 bibliotheque.assnat.qc.ca



**PRIX DU LIVRE
POLITIQUE**
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Prix du livre politique de l'Assemblée nationale du Québec

La cérémonie de remise de la 22^e édition des Prix du livre politique s'est déroulée le 22 mai 2024 sous la présidence de M. Frantz Benjamin, vice-président de l'Assemblée nationale.



Remise des Prix du livre politique.

Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant (Thèse de doctorat)

Xavier Boileau,

Multiculturalisme, impérialisme et culture : repenser les implications de la diversité culturelle,
Université de Montréal

Prix de la présidence de l'Assemblée nationale

Jonathan Livernois,
Godin, Lux Éditeur

Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant (Mémoire de maîtrise)

Delphine Gauthier-Boiteau,

« Si la mère aspire à reprendre pleinement la responsabilité de l'enfant, elle doit se concentrer sur sa réhabilitation, prendre soin de sa santé mentale et devenir stable » : du contrôle thérapeutique des mères judiciairisées à la Chambre de la jeunesse, Université du Québec à Montréal

Table ronde la politique à l'ère de l'intelligence artificielle

Présentée à l'agora du pavillon d'accueil à la suite de la remise des Prix du livre politique, la table ronde, animée par Guillaume Lamy, a réuni trois panélistes : François Boucher, Karine Gentelet et Catherine Ouellet. Les personnes qui y ont assisté ont pu échanger avec la lauréate et les lauréats des Prix et avec les panélistes sur les conséquences du développement accéléré de l'intelligence artificielle sur la société québécoise, en particulier sur ses instances dirigeantes.



Table ronde *La politique à l'ère de l'intelligence artificielle*.

Restaurants

Le restaurant Le Parlementaire est ouvert au public depuis plus de 50 ans, en plus de servir les députées et députés depuis 1917. Petit frère du Parlementaire, Le Café du Parlement offre une variété de plats abordables, chauds ou froids, pour les personnes disposant de peu de temps pour se restaurer. Les mets peuvent être dégustés sur place et sont disponibles pour emporter.

Fiers de valoriser le terroir québécois, les restaurants de l'Assemblée nationale adaptent leurs menus en fonction des arrivages saisonniers des productrices et producteurs du Québec. L'été, les récoltes des jardins du parlement sont intégrées aux plats préparés avec soin par l'équipe des restaurants.

L'année 2024-2025 a été marquée par la diffusion de plusieurs publications sur les réseaux sociaux de l'Assemblée nationale portant sur le restaurant Le Parlementaire et présentant son ouverture au public, sa façon de mettre en valeur les produits locaux et ceux provenant des jardins ainsi que la créativité de son chef exécutif. Ces actions ont certainement contribué à faire augmenter l'achalandage du Parlementaire de 23,9 % par rapport à la période précédente.

assnat.qc.ca/fr/visiteurs/restaurants



Salle à manger du restaurant Le Parlementaire.

EN 2024-2025

Les restaurants ont généré des revenus de

2 270 314 \$,

soit une augmentation de

6,5 %

par rapport à l'année précédente

90 327

couverts ont été servis, ce qui représente une diminution de

1,9 %

par rapport à l'année précédente

Participation à

197

événements institutionnels, protocolaires ou privés, dont

39

événements privés



Plat servi au restaurant Le Parlementaire.

Boutique

Située au cœur du pavillon d'accueil, la Boutique de l'Assemblée nationale est une véritable vitrine des talents et du savoir-faire du Québec. Pendant la saison estivale, les visiteuses et visiteurs peuvent aussi profiter d'un point de vente extérieur, dans les jardins.

Tout au long de l'année, la Boutique propose plus de 400 produits. Une part importante de ceux-ci varie au fil des saisons, de telle sorte que l'offre se renouvelle et évolue constamment.

Au printemps 2024, un appel de produits du Québec a été lancé sur les réseaux sociaux, dans le site Web de l'Assemblée nationale et auprès des associations de métiers d'art. L'objectif était de recevoir des candidatures d'artistes, d'artisans et artisans et de productrices et producteurs en provenance des 17 régions administratives du Québec. Cet appel a permis de sélectionner 38 nouveaux fournisseurs créatifs et talentueux, et 9 de leurs produits se trouvent en exclusivité sur les étalages.

Cette année, les produits du Québec ont composé 75 % de l'offre de la Boutique.

assnat.qc.ca/fr/visiteurs/boutique-assemblee



La Boutique de l'Assemblée nationale.

EN 2024-2025

La Boutique
a généré des revenus de

489 915 \$,
soit une augmentation de
2,3 %
par rapport à l'an dernier

Plus de

400
produits variés
104
articles se sont ajoutés à l'offre

Sécurité

La Direction de la sécurité assure la protection des personnes et la sécurité des édifices et des locaux occupés par les parlementaires, le personnel politique et le personnel administratif, à l'hôtel du Parlement ainsi que dans les bureaux de circonscription. À cette fin, elle élabore des mesures liées à la sécurité physique des personnes et à la prévention des accidents et des incendies, et elle met ces mesures en application tout en planifiant des opérations d'urgence. Elle joue également un rôle-conseil en ce qui a trait aux mesures de sécurité privilégiées par les autorités de l'Assemblée nationale.

EN 2024-2025

498

dossiers pris en charge par le Centre d'assistance à la sécurité des parlementaires, un service téléphonique destiné aux parlementaires pour leur permettre de soulever des questions relativement à leur sécurité physique, à la protection de leur bureau de circonscription ou à d'autres menaces potentielles

31

assistances comme premiers répondants

Mise en place de mesures de sécurité en lien avec les

122

manifestations organisées près de l'hôtel du Parlement

Captation des travaux parlementaires et des activités de presse, et production numérique

Le Service de la télévision et de la production numérique est responsable de la captation des travaux parlementaires, des activités de presse et des activités institutionnelles. Ces activités et travaux sont retransmis notamment sur le Canal parlementaire et dans le site Web de l'Assemblée nationale.

Le service réalise également des productions numériques pour répondre à la mission de l'institution liée au rayonnement de la démocratie et de l'Assemblée nationale auprès des citoyennes et des citoyens.

EN 2024-2025

1 753 h

de captation des travaux parlementaires et des activités de presse

164

séances d'audition d'organismes tenues de façon virtuelle

196

productions numériques réalisées

432

activités de presse captées

2 627

demandes d'extraits vidéo reçues

Augmentation de

8,5 %

des demandes d'extraits vidéo

En matière de productions numériques, l'Assemblée nationale a accentué son virage vers une signature moderne et un contenu plus vulgarisé. Beaucoup de productions numériques sont désormais diffusées sur les réseaux sociaux de l'Assemblée nationale.

▶ assnat.qc.ca/fr/video-audio/en-direct-webdiffusion

▶ assnat.qc.ca/fr/video-audio/emissions-capsules-promotionnelles

Journal des débats

Le *Journal des débats* transpose fidèlement, de l'oral à l'écrit, en français ou en anglais, tous les propos tenus lors des travaux parlementaires et des activités de presse. Certains événements spéciaux peuvent également être transcrits sur autorisation du secrétaire général.

EN 2024-2025

91 330

consultations
de l'index Web
du *Journal des débats*

1 454 h

de débats parlementaires à
transcrire, à réviser, à éditer
et à mettre en page

164 h

d'activités de presse et
d'événements spéciaux à
transcrire

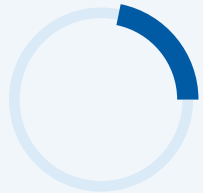
Répartition des heures de contenu à transcrire par catégorie, en pourcentage



70 %
Commissions
parlementaires



9 %
Conférences et
points de presse



20 %
Séances de
l'Assemblée nationale



1 %
Événements
spéciaux

assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/journaux-debats

Traduction et édition des lois

Conformément aux dispositions applicables de la *Loi constitutionnelle de 1867* (30 & 31 Vict., c. 3 (R.-U.)), tous les projets de loi sont traduits afin d'être présentés à l'Assemblée nationale en français et en anglais. Il en est de même pour les amendements adoptés au cours du processus législatif, qu'ils soient présentés en français ou en anglais.

Les lois sont publiées dans le *Recueil annuel des lois du Québec* et dans le site Web des Publications du Québec. L'équipe de la traduction des lois offre également un service de traduction aux unités administratives de l'Assemblée nationale, et ce, dans le respect des obligations linguistiques.

EN 2024-2025

Édition de

3 702

pages de projets de loi et de lois,
en français et en anglais

Traduction de

60

projets de loi
présentés à
l'Assemblée nationale

83

publications
du *Procès-verbal de
l'Assemblée nationale
et du Feuilleton et
préavis*

227

textes
provenant de 14 unités
administratives de
l'Assemblée nationale

 assnat.qc.ca/recueil-annuel-lois

RESSOURCES UTILISÉES

Utilisation des ressources financières

CRÉDITS UTILISÉS* (EN MILLIERS DE DOLLARS)	2023-2024	2024-2025
Secrétariat général		
Direction du secrétariat général et du secrétariat du Bureau	1 726,6	1 112,9
Direction de la gouvernance, de la performance et de l'audit interne**	728,0	1 508,9
Direction des affaires juridiques et législatives	944,8	1 143,9
TOTAL	3 399,4	3 765,7
Affaires parlementaires		
Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires	472,1	501,8
Direction de la séance et de la procédure parlementaire	1 731,1	1 737,5
Direction des commissions parlementaires	1 524,6	1 551,3
Direction du Journal des débats	1 770,8	1 904,9
Direction de la traduction et de l'édition des lois	735,7	719,2
Direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole	3 056,8	3 133,6
TOTAL	9 291,1	9 548,3
Information et expérience visiteur		
Direction générale de l'information et de l'expérience visiteur	373,1	547,3
Direction de la sécurité	7 084,4	7 465,6
Direction de la restauration et des services alimentaires	2 736,9	3 106,8
Direction de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	5 702,6	5 983,6
Direction de l'accueil et de la mission éducative	3 340,3	3 505,1
Direction des communications	2 831,3	3 062,6
TOTAL	22 068,6	23 671,0
Affaires administratives		
Secrétariat général adjoint à l'administration	718,3	923,1
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles	10 084,6	9 889,2
Centre d'expertise numérique	16 277,8	17 701,6
Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification	2 668,5	2 736,1
Contribution de l'employeur	12 325,2	13 267,5
Autres dépenses centralisées***	3 124,8	3 516,8
Direction des ressources humaines	3 183,9	3 252,0
TOTAL	48 383,1	51 286,3
Total du secteur administratif	83 142,2	88 271,3
Services statutaires aux parlementaires****	84 040,0	88 461,2
Crédits d'investissements et avances*****	14 417,5	16 176,8
CRÉDITS UTILISÉS	181 599,7	192 909,3
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	6 602,8	8 150,9

* Les crédits utilisés comprennent les immobilisations, la rémunération, le fonctionnement, le transfert et les avances. Les chiffres sont sujets à changement jusqu'à la fermeture officielle de l'année financière du gouvernement.

** Par la décision 2295 du Bureau de l'Assemblée nationale (19 octobre 2023), la Direction de la gouvernance, de la performance et de l'audit interne a été créée. Les fonctions de cette direction étaient auparavant assumées à la Direction du secrétariat général et du secrétariat du Bureau.

*** Certaines provisions ont dû être comptabilisées pour respecter les normes comptables.

**** Les services statutaires aux parlementaires correspondent aux crédits utilisés par ces derniers dans l'exercice de leurs fonctions, tant à l'hôtel du Parlement que dans les bureaux de circonscription. Ces crédits comprennent, entre autres, la rémunération des parlementaires et du personnel politique, le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale de même que les dépenses de fonctionnement.

***** Le montant indiqué au rapport annuel 2023-2024 a dû être ajusté, passant de 14 411,1 milliers de dollars à 14 417,5 milliers de dollars.

Utilisation des ressources informationnelles

Les projets sur lesquels les équipes du Centre d'expertise numérique ont travaillé en 2024-2025 ont eu pour objectifs d'améliorer les services aux utilisatrices et utilisateurs, de maintenir la sécurité numérique et la stabilité des infrastructures technologiques, en plus de répondre aux exigences légales et réglementaires. Ces projets se situent à différentes phases, soit de la planification à la livraison.

CATÉGORIES DE PROJETS	DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)
Transformation numérique du Parlement	2 843,7
Optimisation	460,1
Évolution et mise à niveau des infrastructures	560,5
Acquisitions en ressources informationnelles	4 727,9
TOTAL	8 592,2

EXEMPLES DE PROJETS SIGNIFICATIFS

CATÉGORIES DE PROJETS	PROJETS	DESCRIPTIONS	BÉNÉFICES
Transformation numérique du Parlement	Rénovation de la salle de l'Assemblée nationale	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des analyses et des consultations et commencer le développement d'outils destinés à la gestion des travaux parlementaires basés sur des technologies novatrices 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès aux informations et aux documents parlementaires Faciliter la participation aux travaux parlementaires Moderniser et rendre plus intuitifs les outils technologiques utilisés pour les travaux parlementaires
Optimisation	Plateforme de formation	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une plateforme de gestion intégrée du processus de formation pour permettre à l'Assemblée nationale et au Commissaire à l'éthique et à la déontologie de faire un meilleur suivi des formations offertes 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la convivialité de l'outil et l'accès à un historique de formation Permettre de déployer des parcours de formation personnalisés, spécifiques aux besoins des utilisatrices et utilisateurs Offrir une gestion intégrée des formations
Évolution et mise à niveau des infrastructures	Remplacement de la solution utilisée pour le magasin interne de fournitures	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer la solution pour optimiser la performance, la stabilité et le support 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le bon fonctionnement et l'utilisation optimale de la plateforme Moderniser la solution
Acquisitions en ressources informationnelles	Remplacement des serveurs de captation télévisuelle	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer les serveurs vidéonumériques désuets par des serveurs actualisés 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la stabilité des équipements et l'arrimage avec les composants en place Réduire les risques de panne lors des enregistrements des travaux parlementaires

Utilisation des ressources immobilières

Les projets sur lesquels les équipes de la Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles ont travaillé en 2024-2025 ont eu pour objectifs de conserver la valeur patrimoniale des lieux, de maintenir le bon état des infrastructures, de prévenir leur désuétude ainsi que d'améliorer la qualité de vie des personnes fréquentant les édifices. Ces projets se situent à différentes phases de réalisation, soit de la conception des plans et devis jusqu'à la livraison.

CATÉGORIES DE PROJETS	DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)
Stratégique	5 739,4
Entretien majeur	1 901,3
Maintien d'actifs	425,1
Amélioration	176,8
Santé et sécurité	34,2
TOTAL	8 276,8

EXEMPLES DE PROJETS SIGNIFICATIFS

CATÉGORIES DE PROJETS	PROJETS	DESCRIPTIONS	BÉNÉFICES
Stratégique	Rénovation de la salle de l'Assemblée nationale	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à la rénovation complète de la salle de l'Assemblée nationale, en alliant restauration patrimoniale et modernisation technologique Effectuer des travaux architecturaux majeurs, la reconfiguration de l'espace, la mise à niveau des installations techniques et l'intégration d'équipements adaptés aux nouvelles pratiques parlementaires 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver le patrimoine en procédant à une restauration soignée des éléments historiques et architecturaux Assurer une modernisation fonctionnelle en repensant les installations et le mobilier pour qu'ils répondent aux besoins actuels en matière de technologie et de sécurité Améliorer le confort et l'accessibilité en optimisant la ventilation, l'éclairage, l'ergonomie et la connectivité Offrir une flexibilité accrue en installant un plancher surélevé et un réseau intégré pour faciliter les aménagements futurs Veiller à la durabilité en remplaçant les systèmes désuets par des solutions écoénergétiques et évolutives

EXEMPLES DE PROJETS SIGNIFICATIFS			
CATÉGORIES DE PROJETS	PROJETS	DESCRIPTIONS	BÉNÉFICES
Entretien majeur	Restauration de la maçonnerie de la façade sud de l'hôtel du Parlement (phases 13, 14 et 15)	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer la restauration des façades de pierres de ce bâtiment à valeur patrimoniale exceptionnelle, ce qui s'inscrit dans un plan global de restauration se déclinant en plus de 20 phases, amorcé en 2000 Procéder au remplacement et au resurfaçage des pierres, à la réfection de joints, au nettoyage des surfaces et à la restauration des contre-fenêtres 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver, pour les générations futures, la valeur historique et architecturale de l'édifice Renforcer, sécuriser et stabiliser les structures existantes
Maintien d'actifs	Remplacement complet d'un système de climatisation (hôtel du Parlement)	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer un système de climatisation et les pompes qui desservent la régie audio de l'hôtel du Parlement Moderniser cette unité essentielle au refroidissement des équipements de télédiffusion pour garantir fiabilité et performance 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir une fiabilité accrue en remplaçant un système vieillissant par un système robuste et performant Assurer la continuité des activités en réduisant les risques de panne Optimiser l'énergie grâce à un recalcul de la charge et une climatisation uniforme pour une meilleure efficacité Accroître la sécurité des équipements en renforçant la protection des installations audiovisuelles essentielles aux activités parlementaires
Amélioration	Aménagement d'un espace d'expositions (pavillon d'accueil)	<ul style="list-style-type: none"> Réaménager la zone des vitrines située près de la Boutique, dans le pavillon d'accueil, en vue d'y créer un espace permanent consacré aux grandes expositions de l'Assemblée nationale Améliorer la lisibilité du parcours, l'expérience visiteur et la mise en valeur des contenus 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'expérience visiteur grâce à la clarté du parcours, à une meilleure cohérence des expositions et à une ambiance adaptée à la thématique de l'activité présentée Optimiser les ressources en diminuant les installations temporaires et les efforts de logistique et en réduisant les risques de détérioration des espaces Assurer une meilleure visibilité aux visiteuses et aux visiteurs en proposant des expositions plus accessibles, dans une zone stratégique à l'écart de la circulation principale
Santé et sécurité	Achat d'équipements pour le sauvetage en espaces clos	<ul style="list-style-type: none"> Revoir la caractérisation des espaces clos de l'Assemblée nationale et acheter les équipements requis pour réduire les risques, dans le cadre de la révision des processus en matière de santé et sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Réviser la caractérisation des espaces clos en fonction des nouvelles normes Former des ouvrières et ouvriers en intervention et en sauvetage en espace clos Disposer d'équipements pour l'intervention et le sauvetage en espace clos Améliorer la sécurité des travailleuses et travailleurs

Utilisation des ressources humaines

Au 31 mars 2025, l'effectif du secteur administratif comptait **795** personnes, dont 604 avec un statut d'employé régulier et 191 avec un statut d'employé occasionnel. À titre comparatif, l'effectif total de ce secteur s'élevait à 759 personnes au 31 mars 2024.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU SECTEUR ADMINISTRATIF PAR CATÉGORIES D'EMPLOI

CATÉGORIES D'EMPLOI	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2025
Personnel d'encadrement	5,9 %	5,9 %
Professionnel(le)	42,2 %	42,8 %
Fonctionnaire	39,0 %	37,6 %
Ouvrier(-ière)	6,7 %	7,4 %
Agent(e) de la paix	6,2 %	6,3 %

Personnel régulier et occasionnel

RÉPARTITION SELON LE GENRE			RÉPARTITION SELON L'ÂGE		
	Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2025		Au 31 mars 2024	Au 31 mars 2025
Femmes	49,8 %	50,9 %	Moins de 35 ans	19,5 %	20,6 %
Hommes	50,2 %	49,1 %	35 ans ou plus	80,5 %	79,4 %

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU SECTEUR ADMINISTRATIF (AU 31 MARS 2025)

DIRECTIONS	NOMBRE D'EMPLOYÉ(E)S RÉGULIER(-IÈRE)S	NOMBRE D'EMPLOYÉ(E)S OCCASIONNEL(LE)S	NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉ(E)S	RÉPARTITION (%)
Bureau du secrétaire général et Direction du secrétariat général et du secrétariat du Bureau	9	1	10	1,3 %
Direction de la gouvernance, de la performance et de l'audit interne	9	1	10	1,3 %
Direction des affaires juridiques et législatives	11	2	13	1,6 %
Secrétariat général adjoint aux affaires parlementaires	116	12	128	16,1 %
Direction générale de l'information et de l'expérience visiteur	210	126	336	42,2 %
Secrétariat général adjoint à l'administration	249	49	298	37,5 %
TOTAL	604	191	795	100,0 %

Gestion et contrôle des effectifs

Le nombre d'heures rémunérées autorisé par le Bureau de l'Assemblée nationale pour chacun des exercices 2023-2024 et 2024-2025 est de 1 501 000.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN HEURES RÉMUNÉRÉES*

CATÉGORIES D'EMPLOI	2023-2024				2024-2025			
	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires** [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC*** transposés [4] = [3] / 1826,3	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires** [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC*** transposés [4] = [3] / 1826,3
Personnel d'encadrement	75 532	75	75 607	41	82 590	-	82 590	45
Personnel professionnel	558 832	9 082	567 914	311	585 641	6 959	592 600	324
Personnel de bureau et technicien (-ienne)	511 308	13 984	525 292	288	517 873	8 616	526 489	288
Ouvrier(-ière), personnel d'entretien et de service	97 378	726	98 104	54	103 160	341	103 501	57
Agent(e) de la paix	93 670	5 818	99 488	54	92 897	6 343	99 240	54
TOTAL	1 336 720	29 685	1 366 405	748	1 382 161	22 259	1 404 420	768

* Ces effectifs excluent les étudiantes et étudiants, ainsi que les stagiaires.

** Les heures supplémentaires indiquées au tableau pour le personnel d'encadrement sont celles réalisées avant la nomination d'une employée ou d'un employé à un poste de cadre. Elles sont payées au moment de la nomination. Autrement, aucune heure supplémentaire n'est payable à une ou un cadre.

*** Équivalent temps complet (ETC).

Taux de départ volontaire

	<u>2022-2023</u>		<u>2023-2024</u>		<u>2024-2025</u>		TAUX DE LA FONCTION PUBLIQUE (%)*
	NOMBRE	TAUX (%)	NOMBRE	TAUX (%)	NOMBRE	TAUX (%)	
Retraite	11	2,1 %	13	2,3 %	14	2,4 %	2,0 %
Démission	18	3,4 %	20	3,5 %	14	2,4 %	3,1 %
Mutation de sortie	22	4,2 %	17	3,0 %	12	2,0 %	3,8 %
TOTAL (DÉPART VOLONTAIRE)**	51	9,7 %***	50	8,8 %	40	6,8 %	8,9 %
Nombre moyen d'employées et employés durant la période de référence	526,5	-	564,4	-	590,0	-	-

* Les taux de mutation et de départ volontaire sont calculés sur la base du nombre moyen d'employées et employés réguliers. Les taux comparatifs de la fonction publique ont été fournis par le Secrétariat du Conseil du trésor.

** Total des employées et employés ayant pris leur retraite, démissionné ou effectué une mutation de sortie.

*** Le taux de départ volontaire aurait dû être de 9,7 % et non de 9,6 % dans le rapport annuel 2023-2024.

FORMATION

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMPS D'ACTIVITÉ*	DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)	
	2023-2024	2024-2025
Gestion (formation destinée aux cadres)**	4,9	14,0
Gestion (formation destinée aux non-cadres)	9,2	16,0
Communication	8,8	11,9
Efficacité organisationnelle	7,4	32,9
Langue	3,5	0,8
Préparation à la retraite	0,9	4,8
Soutien aux études	9,1	6,9
Technologies de l'information	20,5	26,8
Santé et sécurité	4,7	2,2
SPÉCIALISATION		
Droit	3,1	6,7
Gestion immobilière	8,4	9,5
Ressources financières	1,3	7,8
Ressources humaines	6,8	8,8
Traduction et édition des lois	0,1	0,6
Architecture d'affaires	0,6	2,3
Sécurité	168,1	59,7
Autres	32,4	49,0
TOTAL	289,8	260,7

* Le nombre de personnes formées inclut les membres du personnel régulier, le personnel occasionnel, les étudiantes et étudiants ainsi que les stagiaires.

** Le coût de la formation pour les nouvelles et nouveaux cadres est assumé par le Secrétariat du Conseil du trésor.

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)*	1,0 %	1,3 %
	2023-2024	2024-2025
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,8 jour	2,3 jours
Somme allouée en moyenne par personne	367,00 \$	314,20 \$
TOTAL DES JOURS DE FORMATION	1 459 jours	1 911 jours

* La proportion de la masse salariale se calcule par année civile, alors que les autres résultats se calculent par année financière.

MOYENNE DES JOURS DE FORMATION, PAR EMPLOYÉ(E), SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

Personnel d'encadrement	2,8
Professionnel(le)	3,0
Fonctionnaire	1,5
Ouvrier(-ière)	0,6
Agent(e) de la paix	3,3

Formation sur la gestion des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement

En 2024-2025, conformément à la Politique en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement psychologique et sexuel au travail, l'Assemblée nationale a continué de former les nouvelles et nouveaux membres du personnel administratif au sujet de la prévention et du règlement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement.

Pour en savoir plus :

Rapport annuel 2024-2025 des activités en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement psychologique et sexuel au travail à l'Assemblée nationale

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

L'Assemblée nationale s'engage à faire preuve d'exemplarité et de transparence en présentant dans son rapport annuel différentes données en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au travail. Comme l'ensemble des ministères et organismes publics québécois, l'Assemblée nationale multiplie les efforts pour que tous les groupes cibles soient adéquatement représentés au sein de son effectif régulier et occasionnel, de même que parmi les étudiantes, étudiants et stagiaires qu'elle emploie.

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES MEMBRES DES GROUPES VISÉS AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL

GROUPES VISÉS	AU 31 MARS 2023		AU 31 MARS 2024		AU 31 MARS 2025	
	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE - EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL (%)*	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE - EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL (%)*	NOMBRE**	TAUX DE PRÉSENCE - EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL (%)*
Membres des minorités visibles	52***	7,0 %	53	7,0 %	63	8,0 %
Membres des minorités ethniques			2	0,3 %	1	0,1 %
Personnes handicapées	5	0,7 %	5	0,7 %	7	0,9 %
Personnes autochtones	1	0,1 %	3	0,4 %	7	0,9 %
Femmes	374	50,7 %	378	50,0 %	405	51,1 %

* Les données excluent les titulaires d'emploi supérieur.

** Une personne faisant partie de plus d'un groupe visé a été comptabilisée dans toutes les catégories applicables.

*** Les données distinctes pour les membres des minorités visibles et ethniques ne sont pas disponibles pour 2022-2023.

**ÉVOLUTION DE LA PRÉSENCE DES MEMBRES DES GROUPES VISÉS
AU SEIN DU PERSONNEL D'ENCADREMENT**

GROUPES VISÉS	AU 31 MARS 2023		AU 31 MARS 2024		AU 31 MARS 2025	
	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE - PERSONNEL D'ENCADREMENT	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE - PERSONNEL D'ENCADREMENT	NOMBRE	TAUX DE PRÉSENCE - PERSONNEL D'ENCADREMENT
Membres des minorités visibles	-*	-	1	2,4 %	1	2,3 %
Membres des minorités ethniques			-	-	-	-
Personnes handicapées	-	-	-	-	-	-
Personnes autochtones	-	-	-	-	1	2,3 %
Femmes	21	53,8 %	21	50,0 %	21	47,7 %

* Les données distinctes pour les membres des minorités visibles et ethniques ne sont pas disponibles pour 2022-2023.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

AUTRES MESURES OU ACTIONS RÉALISÉES EN 2024-2025

MESURES OU ACTIONS	GROUPES VISÉS	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Valoriser et reconnaître la diversité en développant des activités qui promeuvent la diversité et l'inclusion	Tous	L'ensemble des membres du personnel administratif
Établir des partenariats avec des organismes d'aide à l'emploi, notamment pour joindre les personnes en situation de handicap, dans l'optique d'accroître la représentativité de ces groupes cibles au sein de l'effectif de l'Assemblée nationale	Personnes en situation de handicap Membres des minorités ethniques et visibles	Un partenariat pour mieux joindre les personnes en situation de handicap

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Depuis le 1^{er} mars 2023, la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11) s'applique à l'Assemblée nationale dans l'exercice de ses activités autres que celles nécessaires à sa fonction délibérative ou à l'exercice de son pouvoir législatif et de son pouvoir de surveillance.

Entrés en vigueur le 1^{er} juin 2023, le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, chapitre C-11, r. 8.1), le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, chapitre C-11, r. 5.1) et la Politique linguistique de l'État s'appliquent également à l'administration de l'Assemblée nationale. Cette dernière veille ainsi à utiliser la langue française de façon exemplaire, à en promouvoir la qualité et à en assurer le rayonnement et la protection.

Émissaire et réseau d'échanges

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous une ou un émissaire de la langue française*?	Oui
Avez-vous mis en place un réseau d'échanges responsable des questions linguistiques?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître ce réseau, l'émissaire ou encore le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité et l'application de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français, de la <i>Charte</i> et des règlements?	Oui

* Nommé par le secrétaire général de l'Assemblée nationale, l'émissaire veille au respect et à la diffusion de la *Charte* et de la Politique linguistique de l'État auprès du personnel administratif de l'institution. L'émissaire est notamment responsable de produire et de faire approuver par le commissaire à la langue française une directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français, tout en tenant compte des réalités propres à l'Assemblée nationale et en assurant sa conformité à la *Charte*.

Coordonné par l'émissaire de la langue française, le réseau d'ambassadrices et d'ambassadeurs de la langue française, qui représente l'ensemble des secteurs de l'administration, a été mis sur pied en 2025, entre autres dans l'objectif :

- d'assurer, dans un esprit de collaboration, l'uniformité, la cohérence et la cohésion de l'application de la directive, de la *Charte* et des règlements au sein des unités administratives;
- de recenser les bonnes pratiques et les enjeux liés à l'application;
- d'agir à titre d'ambassadeur en matière d'utilisation exemplaire de la langue française.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français

QUESTIONS	RÉPONSES
Est-ce que l'administration de l'Assemblée nationale dispose d'une directive approuvée par le commissaire à la langue française?	Oui
Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	62
Au cours de l'exercice, l'administration de l'Assemblée nationale a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par les règlements?	Non

La Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français de l'Assemblée nationale a été approuvée par le commissaire à la langue française le 31 mai 2024 et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2024. Cette directive précise la nature des situations dans lesquelles l'administration de l'Assemblée nationale entend utiliser une autre langue que le français tout en faisant preuve d'exemplarité.

L'élaboration de la directive est le fruit d'un travail collaboratif réalisé par toutes les unités administratives. L'objectif était de refléter la diversité des activités tenues par l'Assemblée nationale, entre autres les relations interparlementaires et internationales, la recherche, y compris les partenariats, les activités de nature commerciale, le volet touristique et la sécurité. La directive prend également en considération la variété des clientèles auxquelles ces activités s'adressent, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale.

En raison de sa mission multiple qui est unique au sein de la fonction publique québécoise, l'administration de l'Assemblée nationale doit se prévaloir de plusieurs exceptions. Chacune des exceptions retenues est justifiée au regard des actions nécessaires à l'accomplissement de cette mission riche et diversifiée.

Diffusion d'informations auprès du personnel administratif

QUESTION	RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel administratif sur l'exemplarité et l'application de la directive, de la <i>Charte</i> et des règlements?	Oui

L'infolettre administrative et l'intranet ont été mis à profit pour aviser le personnel de l'entrée en vigueur de la directive. Les gestionnaires ont été tenus informés de l'évolution du dossier par courriel et, par le fait même, ont été invités à transmettre les renseignements à leurs équipes. Dans le *Guide d'accueil du personnel*, source d'information des nouvelles et nouveaux membres du personnel, la section « *Charte de la langue française* » a été mise à jour pour tenir compte de l'adoption de la directive.

Lorsque des communications traitent de la directive, la section « Directive linguistique » de l'intranet est publicisée à titre d'outil de référence. Celle-ci a été mise à jour au cours de la période et fait office de guide d'application de la directive, de la *Charte* et des règlements.

Mesures liées à l'exemplarité

QUESTION	RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la promotion, le rayonnement, l'utilisation et la protection du français?	Oui

En vertu de l'article 13.1 de la *Charte*, l'administration de l'Assemblée nationale, les autres institutions parlementaires et le Commissaire à la langue française se sont dotés d'objectifs d'exemplarité communs et ont mis en place des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ces objectifs. L'administration de l'Assemblée nationale doit en rendre compte annuellement au commissaire.

Au cours de l'exercice, l'administration de l'Assemblée nationale a déployé diverses actions pour atteindre les objectifs, dont les suivantes :

- **Objectif 1.** Promouvoir des outils encourageant, soutenant et favorisant l'emploi d'un français de qualité au sein de l'institution parlementaire
 - Offre de séances de formation sur la rédaction.
 - Diffusion de chroniques et de références linguistiques et promotion de jeux linguistiques.
 - Offre, à l'ensemble du personnel, d'un logiciel linguistique et abonnement à des outils en ligne (dictionnaire, grammaire).
- **Objectif 2.** Valoriser la langue française dans les actions externes de l'institution parlementaire
 - Valorisation de la culture québécoise francophone : littérature (club de lecture), musique (prestations musicales), cinéma (projection de documentaires), théâtre jeune public et emblème national (conférence sur le fleurdelisé).
 - Conception ou accueil d'expositions unilingues françaises (*Avec diplomatie : chroniques des relations internationales du parlement* et *Camille Laurin, un legs inestimable*) et offre en français seulement de certaines visites guidées thématiques.
 - Tenue de la deuxième édition du concours d'écriture *Point-virgule*.
 - Ajout d'une mention sur la langue de service dans des menus du restaurant Le Parlementaire.
- **Objectif 3.** Assurer la connaissance, par le personnel, des obligations d'exemplarité de l'institution parlementaire
 - En plus des mesures et moyens de communication mentionnés précédemment, élaboration et adoption d'une procédure interne de vérification de la conformité des entreprises à l'obligation de francisation de la *Charte de la langue française* dans le cadre de l'attribution d'un contrat.

Connaissance d'une autre langue

L'article 20.1 de la *Charte de la langue française* prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français.

QUESTIONS	RÉPONSES
Au 31 mars 2025, quel est le nombre de postes au sein de l'administration de l'Assemblée nationale pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?	60*
Est-ce que l'administration de l'Assemblée nationale a publié les données au 31 mars 2024 sur son site Web dans les trois mois suivant la fin de l'année financière?	Oui

* La *Charte de la langue française*, en vertu de son annexe I, s'applique à l'Assemblée nationale dans l'exercice de ses activités autres que celles nécessaires à sa fonction délibérative ou à l'exercice de son pouvoir législatif et de son pouvoir de surveillance. Toutefois, l'Assemblée nationale présente ici un portrait administratif complet et inclut, dans la comptabilisation de ses postes, ceux dont les titulaires exercent des fonctions étroitement et directement liées aux activités auxquelles la *Charte* ne s'applique pas.

Traitement des plaintes

QUESTION	RÉPONSE
Au cours de la période 2024-2025, l'administration a-t-elle reçu et traité des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles elle est tenue en vertu de la <i>Charte</i> ?	Non

 assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/langue-francaise

DIVULGATION

D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La divulgation d'actes répréhensibles au sein de l'institution est encadrée par le *Règlement facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de l'Assemblée nationale*. En décembre 2024, le Bureau de l'Assemblée nationale y a apporté quelques modifications, à la suite de l'adoption de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives* (LQ 2024, chapitre 21). Les modifications au *Règlement* adoptées par le Bureau visent un arrimage avec les nouvelles dispositions législatives, tout en assurant le respect des spécificités caractérisant l'Assemblée nationale.

Le *Règlement* tel que modifié continue de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard de l'Assemblée nationale dans le cadre de ses activités de nature administrative. Il ne s'applique ainsi pas aux parlementaires ni aux membres de leur personnel. De plus, le *Règlement* continue de garantir la confidentialité et une protection contre les représailles à toute personne qui procède à une divulgation.

Pour préserver son indépendance conformément aux principes de la séparation des pouvoirs, l'Assemblée nationale confie le traitement et le suivi des divulgations à une ou un responsable désigné par le secrétaire général. La personne responsable peut faire appel au Protecteur du citoyen dans des cas bien précis, notamment lorsque la divulgation met en cause le secrétaire général ou les secrétaires généraux adjoints.

Le tableau ci-dessous présente la reddition de comptes annuelle prévue à l'article 21 du *Règlement*.

	NOMBRE
Divulgations reçues	3
Divulgations auxquelles la personne responsable a mis fin en application de l'article 15 du <i>Règlement</i> *	3
Vérifications amorcées, en cours ou terminées	-
Divulgations fondées	-
Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 3 du <i>Règlement</i>	-
Communications de renseignements effectuées en application de l'article 16 du <i>Règlement</i> (Commissaire à la lutte contre la corruption)	-
Recommandations que la personne responsable juge appropriées	-
Respect des délais	Tous les délais ont été respectés

* La personne responsable met fin au traitement de la divulgation ou à son examen si elle estime notamment :

- que l'objet de la divulgation ne relève pas de son mandat;
- que la divulgation est effectuée à des fins personnelles et non d'intérêt public;
- que l'objet de la divulgation met en cause le bien-fondé d'un règlement ou d'une politique de l'Assemblée nationale ou d'une décision du Bureau de l'Assemblée nationale;
- que la divulgation est manifestement mal fondée ou abusive.

ÉTHIQUE

Le personnel administratif de l'Assemblée nationale est assujéti aux règles de déontologie prévues à la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et au *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3); il doit aussi souscrire aux valeurs de l'administration publique québécoise.

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1), l'Assemblée nationale a désigné une personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité. Cette personne coordonne et met en œuvre les mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles, notamment en présentant les normes d'éthique et de déontologie aux gestionnaires et au personnel administratif. De plus, elle renseigne le personnel sur la possibilité d'effectuer une divulgation et sur la protection contre les représailles.

EN 2024-2025

40

demandes de type « conseil » traitées et suivies

3

capsules et aide-mémoires publiés dans l'intranet institutionnel

4

séances de formation offertes aux employées et employés pour les sensibiliser à différents thèmes comme les enjeux éthiques de l'utilisation des médias sociaux

- Les demandes de type « conseil » proviennent surtout des cadres, mais aussi des autres membres du personnel. Elles concernent généralement les conflits d'intérêts, l'occupation d'un deuxième emploi ou d'une activité bénévole ainsi que l'acceptation d'un cadeau, d'une marque d'hospitalité ou d'un autre avantage.
- Conformément à la Politique de gestion des renseignements personnels, la responsable de l'éthique doit évaluer l'aspect éthique des sondages recueillant des renseignements personnels. Dans ce contexte, la responsable a évalué 16 sondages. La responsable doit également évaluer les aspects éthiques des projets requérant une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. Ce sont neuf évaluations qui ont été réalisées pendant la période visée.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le traitement des demandes d'accès aux documents est assuré conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après *Loi sur l'accès*). Une importance particulière est accordée, notamment, à la rapidité du traitement afin que les délais fixés par la *Loi sur l'accès* soient respectés.

L'Assemblée nationale met également en place des mesures pour assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient et s'assure de respecter la *Loi sur l'accès*.

Nombre total de demandes reçues* **31**

* Une demande a été traitée en 2024-2025, bien qu'elle ait été reçue en 2023-2024. Deux demandes ont été reçues en 2024-2025, mais seront traitées en 2025-2026. En somme, 31 demandes ont été reçues en 2024-2025 et 30 demandes ont été traitées.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAIS DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	21	2	-
21 à 30 jours	6	-	-
31 jours ou plus (le cas échéant)	1	-	-
TOTAL	28	2	-

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISIONS RENDUES	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptées (entièrement)	8	-	-
Partiellement acceptées	6	-	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur l'accès</i> : 1, 9, 14, 22, 24, 25, 28.1, 29, 31, 37, 39, 49, 53, 54 et 57 • <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> (RLRQ, c. C-12) : 9 • <i>Loi sur le Barreau</i> (RLRQ, c. B-1) : 131 • <i>Code des professions</i> (RLRQ, c. C-26) : 60.4 • <i>Code de déontologie des avocats</i> (RLRQ, c. B-1, r. 3.1) : 60 • Privilèges parlementaires
Refusées (entièrement)	2	-	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur l'accès</i> : 34
Autres*	12	2	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur l'accès</i> : 1, 42, 48 et 95 • Privilèges parlementaires

* Cette catégorie regroupe les demandes d'accès pour lesquelles aucun document correspondant à la demande n'était détenu par l'Assemblée nationale, dont les documents qui relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme, d'une commission parlementaire ou encore du bureau d'une ou d'un membre de l'Assemblée nationale.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	-
Nombre total d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/acces-information

RÉSULTATS RELATIFS

AU PLAN STRATÉGIQUE

2023-2027

Le Plan stratégique 2023-2027 de l'Assemblée nationale du Québec guide les actions de l'institution dans la réalisation de sa mission et de sa vision. La présente section expose les principales initiatives mises en œuvre par l'administration de l'Assemblée nationale durant l'année financière 2024-2025 pour atteindre les objectifs et les cibles de son plan stratégique.

assnat.qc.ca/fr/publications/fiche-plan-strategique

ENJEU 1 : LA CONFIANCE ET L'INTÉRÊT DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Orientation 1 : Un Parlement ouvert

L'ouverture de l'Assemblée nationale, tant physique que virtuelle, offre la possibilité aux Québécoises et Québécois de s'approprier leur parlement et leur système démocratique. Cette accessibilité contribue à susciter l'intérêt et la confiance de la population envers ses institutions. Le Parlement ouvert a ainsi pour objectifs d'augmenter le nombre de visiteuses et visiteurs, de faire comprendre le fonctionnement du Parlement et de faciliter la participation citoyenne. L'ouverture se matérialise aussi par la transparence et la diffusion proactive de l'information sur ce qui se déroule au Parlement afin qu'elle soit facilement accessible à toutes et tous.

Objectif 1.1 : Une maison citoyenne accueillante qui facilite la participation

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Augmentation du nombre de visiteuses et visiteurs	120 000	CIBLES	108 000	110 000	115 000	120 000
		RÉSULTATS	136 871 Cible atteinte	143 292 Cible atteinte		

Devenir une destination incontournable

L'Assemblée nationale a accueilli 143 292 visiteuses et visiteurs en 2024-2025. L'institution a réalisé plusieurs actions pour accroître l'achalandage, dont l'adoption d'une stratégie de communication institutionnelle, la tenue de campagnes de promotion ciblées, l'amélioration de la signalisation extérieure et le renouvellement de la programmation estivale.

Pour plus de détails, consultez les pages 58 à 61.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Taux d'augmentation du nombre de personnes participant aux activités éducatives	10 % par rapport à l'année 2022-2023*	CIBLES	2 %	4 %	7 %	10 %
		RÉSULTATS	29,4 % Cible atteinte	78 % Cible atteinte		

* Mesure de départ : 2 421 personnes ayant participé à une activité éducative en 2022-2023.

Faciliter la participation citoyenne

Cette année, 4 301 personnes ont participé aux activités éducatives, ce qui représente une augmentation de 78,0 % par rapport à la mesure de départ. Le déploiement de *Période parlementaire*, un nouvel atelier permettant de rencontrer les jeunes dans les écoles secondaires, a contribué à cette hausse de la participation.

Une nouvelle plateforme de consultation en ligne a été déployée pour faciliter les consultations menées par les commissions parlementaires. La Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes a utilisé cette plateforme conviviale dans le cadre de la consultation publique qu'elle a tenue. Les citoyennes et citoyens ont ainsi pu exprimer leurs opinions et contribuer aux réflexions de la Commission.

Objectif 1.2 : Une maison citoyenne qui communique avec la population et l'informe

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Augmentation du nombre de jeux de données ouvertes	3 jeux de données additionnels	CIBLES	-	-	2	1
		RÉSULTATS	-	-		

Valoriser l'information et accroître sa diffusion

En préparation de la mise en ligne de nouveaux jeux de données en 2025-2026, un document d'encadrement a été élaboré et un inventaire des jeux de données présentant un potentiel de diffusion a été dressé.

Par ailleurs, dans la perspective d'une plus large transmission de l'information, une nouvelle infolettre destinée au grand public a été publiée à sept reprises au cours de la dernière année.

ENJEU 2 : DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES PARLEMENTAIRES

Orientation 2 : Un parlement en appui aux députées et députés

Les services aux parlementaires constituent le cœur de la mission de l'administration de l'Assemblée nationale. L'administration souhaite poursuivre l'amélioration des services et accroître sa capacité à en rendre de nouveaux, autant au parlement qu'en circonscription. Elle entend fournir un environnement de travail à la mesure des attentes des parlementaires et continuer sa transformation numérique. L'administration compte également déployer une offre de formation élargie et des services de veille répondant aux besoins des parlementaires et des membres de leur personnel.

Objectif 2.1 : Faire évoluer l'offre de service en fonction des besoins des parlementaires

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Taux global de satisfaction des parlementaires pour certains services ciblés	80 % pour un minimum de 4 services ciblés	CIBLES	80 % pour 2 services ciblés	80 % pour 3 services ciblés	80 % pour 4 services ciblés	80 % pour 4 services ciblés
		RÉSULTATS	90 % pour 3 services ciblés	89 % pour 4 services ciblés		
			Cible atteinte	Cible atteinte		

Adapter les outils et les services

Durant l'année 2024-2025, l'Assemblée nationale a évalué la satisfaction des parlementaires et de leurs équipes concernant quatre services : la restauration au Café du Parlement, le soutien et le dépannage informatique, l'exploitation des immeubles (y compris l'aménagement du mobilier, les menus travaux, etc.) ainsi que les services de recherche et de référence offerts par la Bibliothèque. En pondérant les résultats par le nombre de personnes répondantes, un taux de satisfaction global de 89,0 % a été obtenu.

Le secrétaire général a effectué pour une deuxième fois une tournée d'une dizaine de circonscriptions pour connaître les besoins des députées et députés et de leur personnel et mesurer leur appréciation des ressources et services fournis en circonscription par l'administration. De plus, l'administration a tenu un sondage auprès des parlementaires et de leur personnel afin de mieux comprendre leurs besoins en matière de communication interne. Les opinions et avis recueillis seront pris en compte pour adapter les services et les outils.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Avancement du programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale	Rénovation de la salle et évolution des services réalisées à 100 %	CIBLES Rénovation de la salle réalisée à 25 % et évolution des services numériques réalisée à 15 %	Rénovation de la salle réalisée à 50 % et évolution des services numériques réalisée à 35 %	Rénovation de la salle réalisée à 75 % et évolution des services numériques réalisée à 80 %	Rénovation de la salle réalisée à 100 % et évolution des services numériques réalisée à 100 %
		RÉSULTATS Rénovation de la salle réalisée à 25 % et évolution des services numériques réalisée à 15 % Cible atteinte	Rénovation de la salle réalisée à 50 % et évolution des services numériques réalisée à 35 % Cible atteinte		

Avancement du programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale

Pour assurer le suivi de la progression du programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale, ses deux volets, soit la rénovation de la salle et l'évolution des services numériques, ont été divisés en livrables et répartis sur la durée du Plan stratégique 2023-2027, ce qui correspond par ailleurs à la période prévue pour la réalisation du projet.

Concernant la rénovation de la salle, les étapes qui devaient être terminées en 2024-2025 l'ont été. Il s'agissait de :

- la finalisation des travaux d'aménagement de la salle du Conseil législatif (phase 1 du projet de rénovation);
- la finalisation des plans et devis pour les travaux de construction dans la salle de l'Assemblée nationale (phase 2 du projet de rénovation);
- la publication de l'appel d'offres pour les travaux de construction dans la salle de l'Assemblée nationale (phase 2 du projet de rénovation), de l'octroi du contrat à l'entrepreneur retenu et du début des travaux.

Concernant l'évolution des services numériques, les tâches qui devaient être accomplies au cours de l'année financière ont aussi été menées à terme. Il s'agissait essentiellement d'étapes de planification. Les livrables suivants ont ainsi été produits:

- l'élaboration du manuel d'organisation de projet et de la stratégie globale de réalisation;
- la planification détaillée de la mise en œuvre de la solution et de l'intégration de la solution aux services technologiques internes.

Pour plus de détails concernant le programme de rénovation de la salle de l'Assemblée nationale, consultez les pages 22 à 25.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	
Nombre de nouveaux services automatisés ou offerts de manière numérique au secteur politique	10 services	CIBLES	-	-	-	10 services
		RÉSULTATS	5 services	6 services		

Poursuivre la transformation numérique du Parlement

Les travaux d'évolution du portail de services Pivot, visant à regrouper plusieurs services administratifs destinés aux parlementaires en un seul endroit, se sont poursuivis en 2024-2025. Parmi les nouveautés, des formulaires concernant les demandes de certification de déclaration de députée ou député et de motion sans préavis de même que l'affichage du niveau d'accessibilité des bureaux de circonscription ont été ajoutés en format numérique. L'administration a continué à mener des travaux dans l'objectif d'optimiser les processus entourant le cycle d'emploi du personnel politique.

Objectif 2.2 : Renforcer la culture de la connaissance

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Taux d'augmentation du nombre de demandes de recherche et de référence à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	15 % par rapport à l'année 2022-2023*	CIBLES	5 %	10 %	15 %	-
		RÉSULTATS	41 % Cible atteinte	52 % Cible atteinte		

* Mesure de départ : 1 318 demandes de recherche et de référence en 2022-2023.

Accompagner le secteur politique grâce au savoir et à la formation

Au cours de l'année 2024-2025, 2 001 demandes de recherche et de référence ont été faites par les clientèles du secteur politique à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, ce qui représente une augmentation de 52 % par rapport à l'année de référence (2022-2023). La hausse du nombre de demandes est attribuable à une stratégie de promotion des services offerts, à la tenue de groupes de discussion pour bien cerner les besoins des clientèles et à une participation accrue des équipes de la Bibliothèque aux journées d'accueil du personnel politique.

Pour la première fois cette année, la Bibliothèque a accueilli un scientifique en résidence. Ce dernier a apporté une expertise complémentaire au Service de la recherche et a favorisé la création de liens et de collaborations avec le milieu scientifique. Il a notamment contribué au traitement et à l'analyse des données issues de la consultation en ligne de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes.

ENJEU 3 : UN MILIEU DE TRAVAIL FAVORISANT LA COLLABORATION, L'ENGAGEMENT ET LE BIEN-ÊTRE

Orientation 3 : Un parlement comme milieu de vie

Le contexte de pénurie de main-d'œuvre et la transformation profonde du monde du travail requièrent de l'Assemblée nationale qu'elle continue d'adapter ses façons de faire par une gestion proactive, humaine et innovante de ses équipes. L'institution souhaite recourir aux différents leviers lui permettant d'offrir non seulement un environnement de travail convivial à son personnel, mais surtout un milieu de vie respectueux, diversifié, inclusif et dynamique. Elle vise aussi à se démarquer en bonifiant l'expérience de ses équipes afin qu'elles restent mobilisées et performantes tout au long de leur parcours au sein de l'institution.

Objectif 3.1 : Offrir un milieu de travail attrayant

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
		CIBLES	7,0	7,0	7,0	7,5
Niveau de respect en milieu de travail	7,5 sur 10	RÉSULTATS	8,2 Cible atteinte	8,5 Cible atteinte		

Favoriser un milieu respectueux et inclusif

Pour une deuxième année consécutive, des sondages destinés à l'ensemble du personnel administratif ont permis d'évaluer le niveau de respect en milieu de travail, lequel est de 8,5 sur 10. Les questions couvraient plusieurs dimensions, dont les relations avec la ou le gestionnaire et les collègues ainsi que les interactions avec la clientèle. La majorité des employées et des employés ont participé à ces exercices.

En décembre 2024, l'Assemblée nationale a adopté sa nouvelle Stratégie du Vivre-ensemble 2025-2027. Le Plan d'action sur le respect 2025-2027 et le Plan d'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion 2025-2027, lesquels en découlent, ont également été adoptés. Cette actualisation réitère la volonté de l'institution d'offrir un milieu de travail respectueux, inclusif et favorisant le bien-être, priorités du Plan stratégique 2023-2027. En cohérence avec les valeurs institutionnelles d'ouverture et d'humanité, la Stratégie du Vivre-ensemble incorpore des objectifs en matière de conciliation travail-famille-vie personnelle et de rapprochement avec les nations autochtones.

Toujours dans la perspective de favoriser un milieu de travail respectueux et inclusif, l'Assemblée nationale a déployé cette année une campagne de sensibilisation institutionnelle sur le respect auprès des parlementaires, du personnel politique et du personnel administratif. Plusieurs formations ont été offertes en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement. Des thématiques diverses ont été couvertes, comme le règlement des conflits et la sécurité psychologique. Cette offre de formation spécialisée pour les gestionnaires et les cheffes et chefs d'équipe permet de maintenir une culture favorisant la sécurité psychologique du personnel.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Niveau de mobilisation du personnel	7,6 sur 10	CIBLES	7,0	7,2	7,4	7,6
		RÉSULTATS	7,4	7,7		
			Cible atteinte	Cible atteinte		

Offrir un environnement de travail dynamique favorisant le bien-être

Par le biais de sondages trimestriels, l'Assemblée nationale a mesuré le niveau de mobilisation du personnel administratif. Plusieurs facteurs de mobilisation ont été évalués tels que la reconnaissance ou encore le sens du travail. Le niveau de mobilisation établi à la suite de cette démarche est de 7,7 sur 10.

En juin 2024, l'Assemblée nationale a rendu pérenne la halte-garderie Le conseil des petits trésors, répondant ainsi à un besoin exprimé par les parlementaires. Le projet pilote, lancé à l'automne 2023, a été un succès et a permis de mettre en lumière l'importance de ce service pour les parents qui doivent concilier le travail et la famille dans un contexte de vie parlementaire.

Le projet de modernisation de l'environnement de travail du personnel administratif s'est poursuivi en phase de planification. Pour mieux refléter la nature et l'ampleur des travaux à réaliser, qui comportent d'importants volets de maintien d'actifs et de mise aux normes, le projet est dorénavant présenté sous l'appellation « Rénovation des édifices D et E (REDE) ».

Objectif 3.2 : Bonifier l'expérience professionnelle du personnel

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Taux d'accès à une activité de développement des compétences non obligatoires*	65 %	CIBLES	50 %	55 %	60 %	65 %
		RÉSULTATS	69 % Cible atteinte	67 % Cible atteinte		

* Les activités considérées dans le calcul de l'indicateur excluent les activités organisationnelles obligatoires pour l'ensemble des employées et employés comme les activités d'accueil, ainsi que les formations sur l'éthique, la protection des renseignements personnels, etc.

Faciliter le développement individuel et collectif

Au cours de l'année 2024-2025, 67,0 % des employées et employés réguliers et occasionnels de l'Assemblée nationale ont eu accès à au moins une activité non obligatoire de formation en lien avec leurs tâches.

Offrir une expérience employée distinctive et stimulante

Dans le but d'offrir une plateforme moderne facilitant la circulation de l'information et les communications internes, le projet de refonte de l'intranet institutionnel s'est poursuivi entre autres avec la tenue d'ateliers visant à élaborer l'architecture de l'information.

Par ailleurs, cette année, des étapes importantes ont été franchies dans l'évolution de la marque employeur de l'Assemblée nationale. Une démarche de consultation interne a permis de cerner les attentes du personnel. Différents travaux ont été menés sur la stratégie globale, notamment sur l'identité de marque et la définition de l'engagement de la Direction des ressources humaines envers les membres du personnel.

ENJEU 4 : LA CAPACITÉ À BIEN SE STRUCTURER ET À INNOVER POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS ET DES RISQUES

Orientation 4 : Un parlement performant

Les besoins des clientèles et les exigences des organisations face aux risques augmentent plus rapidement que les ressources dont elles disposent. Dans ce contexte, il est impératif pour l'Assemblée nationale d'améliorer sa performance pour remplir efficacement sa mission en misant sur des approches innovantes. Pour ce faire, l'institution souhaite s'appuyer sur des processus efficaces et une gestion proactive de ses infrastructures physiques, technologiques et applicatives tout au long de leur cycle de vie.

Objectif 4.1 : Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Nombre d'unités administratives ayant des agentes et agents d'amélioration continue	11 unités administratives sur 16	CIBLES	5	-	3	3
		RÉSULTATS	5 Cible atteinte	-		

Consolider la culture d'amélioration continue et de gestion de projet

L'Assemblée nationale a bonifié l'offre de formation en amélioration continue en 2024-2025 par l'ajout d'une nouvelle formation intitulée *5 réflexes à acquérir pour améliorer sa performance comme gestionnaire*. Au cours de l'année, ce sont 79 gestionnaires, cheffes et chefs d'équipe, professionnelles et professionnels qui ont été formés, avec un taux de satisfaction de 85,0 %. De plus, 12 personnes se sont inscrites au parcours de formation « ceinture verte » basé sur la méthode de gestion allégée. Dans l'ensemble, une quinzaine de projets visant l'optimisation des processus de travail étaient en cours à la fin de l'année financière dans les différentes sphères de l'organisation.

Plusieurs initiatives ont vu le jour dans le but de renforcer la culture de gestion de projet. L'accompagnement offert aux unités administratives dans l'identification et la documentation de leurs besoins s'est accru. Un comité stratégique en gestion immobilière a été mis sur pied en vue de bonifier les processus décisionnels ayant trait à la sélection des projets et au suivi de l'état de santé du portefeuille de projets.

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Stratégie de transformation numérique adoptée et mise en œuvre	Adoption en 2023-2024 Taux de mise en œuvre*	CIBLES	Stratégie adoptée	-	-	-
		RÉSULTATS	En cours Cible non atteinte	En cours Cible non atteinte		

* La cible concernant le taux de mise en œuvre sera établie lorsque la stratégie sera adoptée.

Poursuivre l'automatisation et l'optimisation des services en misant sur la transformation numérique

Au cours de la dernière année, l'Assemblée nationale a poursuivi ses travaux afin de se doter d'une stratégie de transformation numérique. Cette dernière lui permettra de préciser et d'officialiser sa vision et ses axes de transformation prioritaire dans l'évolution des services à ses différentes clientèles et dans l'amélioration de sa performance. En raison de l'importance que revêt cette démarche pour l'organisation et de la volonté de se baser sur les meilleures pratiques, le moment prévu pour son adoption a été revu.

D'autres travaux complémentaires ont été menés en soutien à la transformation numérique, notamment en lien avec l'intelligence artificielle. L'institution a également amorcé des travaux visant la mise en place d'une architecture de données.

Objectif 4.2 : Demeurer une organisation résiliente

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Plans triennaux d'immobilisation par immeuble actualisés et adoptés	Adoption de 3 plans triennaux	CIBLES	-	1	1	1
		RÉSULTATS	-	En cours Cible non atteinte		

Pérenniser les actifs

L'élaboration des plans triennaux d'immobilisation des différents édifices sous la responsabilité de l'Assemblée nationale est terminée. Toutefois, les plans n'ont pas pu être officiellement adoptés par les autorités en 2024-2025. À terme, ces plans permettront d'assurer une planification optimale des projets d'entretien et de réfection des immeubles basée sur des bilans de santé.

En ce qui concerne les technologies de l'information, la deuxième phase de l'inventaire des applications basé sur des bilans de santé a été réalisée. Il s'agit d'un intrant important pour déterminer l'indice de valeur d'une application et planifier la gestion de son cycle de vie et l'attribution des ressources nécessaires à son remplacement.

Plusieurs travaux visant la modernisation des équipements en soutien à la sécurité physique ont eu lieu en 2024-2025, dont le remplacement et la bonification de la surveillance extérieure par caméra ainsi que le remplacement d'équipements de télécommunications.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2026-2027		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Orientations et lignes directrices en matière d'infonuagique adoptées	Adoption d'ici 2023-2024	CIBLES	Orientations et lignes directrices adoptées	-	-	-
		RÉSULTATS	Orientations et lignes directrices adoptées Cible atteinte	-		

Bonifier les mesures de sécurité

À la suite de la mise à jour du Plan de mesures d'urgence de l'Assemblée nationale, plusieurs initiatives ont été déployées en 2024-2025 : production de matériel didactique et promotionnel, déploiement de formations offertes aux clientèles sur les mesures d'urgence et le confinement barricadé, et tenue d'exercices d'évacuation incendie.

Concernant la sécurité de l'information et la cybersécurité, l'institution a adopté une Directive sur la classification et la sécurité des actifs informationnels et elle a mis en place un nouveau réseau privé virtuel ainsi qu'un nouveau pare-feu. Des formations sur la protection des renseignements personnels et sur la prévention de l'hameçonnage ont été données aux utilisatrices et utilisateurs.

RÉSULTATS RELATIFS

AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2027

Le Plan de développement durable 2023-2027 de l'Assemblée nationale du Québec définit l'engagement de l'institution en faveur de la mise en œuvre de pratiques durables dans ses diverses sphères d'activité. Cette section présente les réalisations et les résultats au regard des objectifs en matière de développement durable pour l'année 2024-2025.

assnat.qc.ca/fr/publications/developpementdurable

THÉMATIQUE 1 : MOBILITÉ DURABLE

Action 1 : Aménager des infrastructures favorisant l'utilisation de moyens de transport actif et à faibles émissions

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2024-2025
Station de réparation pour bicyclettes installée	2024-2025	Terminé Cible atteinte
Stationnement couvert aménagé	2026-2027	En cours

Une première station de réparation pour bicyclettes a été installée temporairement, dans l'attente de la réalisation des travaux de rénovation liés à l'aménagement du stationnement couvert. L'étude conceptuelle et les plans et devis préliminaires pour l'aménagement de la cour intérieure, où sera situé le stationnement couvert, ont été interrompus momentanément en 2024-2025 et se poursuivront en 2025-2026.

Action 2 : Rendre disponible un outil favorisant le covoiturage entre les membres du personnel de l'Assemblée nationale

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Outil disponible	2026-2027	En cours

Une consultation a été réalisée auprès d'organismes utilisant une plateforme de covoiturage par abonnement afin d'en savoir davantage sur les coûts-bénéfices de ce type de service. Les démarches se poursuivent en vue de livrer l'outil attendu.

Action 3 : Élargir le retour garanti à la maison en taxi en cas d'urgence aux membres du personnel utilisant un moyen de transport collectif ou actif

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Directive modifiée et diffusée	2023-2024 Terminé	Cible atteinte

THÉMATIQUE 2 : MATIÈRES RÉSIDUELLES

Action 4 : Mettre en place un système de contenants réutilisables au Café du Parlement

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Système de contenants réutilisables mis en place	2024-2025	En cours

Différentes options de contenants réutilisables ont été analysées et testées. Toutefois, il demeure nécessaire de réaliser d'autres tests avant de pouvoir procéder à un déploiement complet.

Action 5 : Diminuer et optimiser l'utilisation d'articles à usage unique aux restaurants et à la Boutique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Inventaire terminé et solutions de remplacement identifiées et implantées	2023-2024 Terminé	Cible atteinte

Action 6 : Améliorer la performance du système de gestion des matières résiduelles

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Renouvellement de la reconnaissance ICI on recycle + de Recyc-Québec	Niveau d'attestation Performance + d'ici 2026-2027	En cours

Les résultats de l'étude de caractérisation sur la gestion des matières résiduelles ont été diffusés auprès du personnel administratif de l'Assemblée nationale à des fins de sensibilisation. En outre, l'institution a transmis une demande de renouvellement de sa reconnaissance ICI on recycle + de Recyc-Québec.

THÉMATIQUE 3 : GAZ À EFFET DE SERRE**Action 7 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre découlant des bâtiments de l'Assemblée nationale**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Entente avec la SQI entérinée	2024-2025	En cours

La signature d'une entente entre l'Assemblée nationale et la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour le financement du projet d'optimisation de la production énergétique est tributaire de travaux préalables, notamment d'une étude de concept. Au cours de la dernière année, la SQI a lancé un appel d'offres et retenu un prestataire de services. Les travaux de la phase de planification, y compris l'étude de concept, sont en cours.

Action 8 : Compenser les émissions institutionnelles de gaz à effet de serre

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTATS 2024-2025
Pourcentage des émissions institutionnelles annuelles compensées	Compensation de 60 % des émissions institutionnelles pour les émissions directes (catégorie 1) et les émissions indirectes découlant de l'énergie importée (catégorie 2)	Compensation de 60 % des émissions institutionnelles pour les catégories 1 et 2
	Compensation de 100 % des émissions institutionnelles découlant du transport (catégorie 3)	Compensation de 100 % des émissions institutionnelles découlant du transport (catégorie 3) Cible atteinte

Comme il est nécessaire d'attendre qu'une année financière soit terminée avant de faire l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) émis lors de celle-ci et de déterminer la compensation requise, ce sont les émissions de GES de l'année financière 2023-2024 qui ont été compensées en 2024-2025.

Au total, ce sont 1 085 tonnes d'équivalent CO₂ sur les 1 741,4 tonnes d'équivalent CO₂ provenant des activités institutionnelles qui ont été compensées auprès d'organismes qualifiés à l'occasion d'un appel d'offres public. Cela représente 62,3 % des émissions institutionnelles totales de l'année 2023-2024.

En complément de la compensation des émissions institutionnelles, un cinquième processus de compensation volontaire des émissions de GES des parlementaires a été mis en œuvre en 2024-2025. Il a permis aux députées et députés qui le souhaitaient de compenser un total de 228,8 tonnes d'équivalent CO₂ découlant des allers-retours entre leur circonscription et l'hôtel du Parlement, ainsi que des activités de leur bureau de circonscription, et ce, à même leur budget de fonctionnement de circonscription. Comme pour la démarche institutionnelle, ce sont les émissions produites en 2023-2024 qui ont été compensées.

THÉMATIQUE 4 : MILIEU DE TRAVAIL**Action 9 : Proposer des activités de sensibilisation et d'information sur le développement durable aux membres du personnel**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Nombre d'activités par année financière	2	2 Cible atteinte

L'Assemblée nationale a tenu deux activités visant à promouvoir le développement durable. D'abord, le personnel administratif a pu se familiariser avec la mobilité durable et le transport actif en assistant à une conférence en ligne sur le thème « Se déplacer à vélo en milieu urbain ». Ensuite, une pause virtuelle sur la gestion des matières résiduelles à l'Assemblée nationale a permis de sensibiliser et de former les employées et employés sur les bonnes pratiques de l'institution en matière de tri.

Action 10 : Organiser des activités spéciales pour les familles et les amies et amis des membres du personnel

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Activité organisée	Une activité en 2023-2024 Une activité en 2025-2026	Aucune activité tenue en 2024-2025 conformément au plan

THÉMATIQUE 5 : COMMUNAUTÉ**Action 11 : Valoriser et soutenir la création artistique**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Système de prêt d'œuvres d'art contemporaines mis en place	2024-2025	Terminé Cible atteinte

L'institution a adopté le catalogue et la procédure de prêt. Le service de prêt d'œuvres d'art contemporaines a ensuite été mis en ligne et annoncé aux parlementaires, au personnel politique et au personnel administratif.

Action 12 : Engager l'administration de l'Assemblée nationale dans une démarche de rapprochement avec les nations autochtones

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Pourcentage de membres du personnel administratif formés	70 % en 2026-2027	En cours

Différentes initiatives ont été menées pour former et sensibiliser le personnel administratif aux réalités autochtones. Des formations offertes par le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit ont été diffusées auprès du personnel administratif. Des formations adaptées ont également été données à des membres de l'équipe de l'accueil concernant le patrimoine autochtone de l'Assemblée nationale.

Enfin, un soutien significatif a été apporté à l'équipe du Protocole de façon à intégrer de nouvelles marques d'hospitalité et de reconnaissance d'origines autochtones conformes aux lois en vigueur au Québec et ayant une apparence et un sens respectueux des réalités autochtones.

Action 13 : Inscrire l'institution dans sa communauté en mettant en valeur l'implication bénévole des membres de son personnel et en leur offrant de nouvelles possibilités

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Nombre d'activités de bénévolat offertes annuellement au personnel administratif	Une activité par année à partir de 2023-2024	1 Cible atteinte

Des membres du personnel administratif continuent de s'impliquer régulièrement dans le service de la soupe populaire à la Maison Mère-Mallet, située à proximité de l'hôtel du Parlement.

THÉMATIQUE 6 : ÉVÉNEMENTS ET ACQUISITIONS RESPONSABLES**Action 14 : Tenir des activités protocolaires écoresponsables**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2024-2025
Pourcentage annuel d'activités protocolaires d'envergure* intégrant au moins trois mesures écoresponsables	100 % à partir de 2023-2024	100 % Cible atteinte

* Les activités protocolaires d'envergure se déroulent sur plus d'une journée.

Action 15 : Accroître les acquisitions responsables

INDICATEUR	CIBLES	RÉSULTAT 2024-2025
Pourcentage d'acquisitions responsables de plus de 25 000 \$	2023-2024 : -	40,2 % Cible atteinte
	2024-2025 : 10 %	
	2025-2026 : 15 %	
	2026-2027 : 20 %	

L'Assemblée nationale a renforcé sa stratégie d'acquisition responsable au cours de la dernière année. Un comité sur l'acquisition responsable a été créé, et les membres du personnel administratif dont certaines tâches sont liées au processus d'acquisition ont eu l'occasion de suivre des formations sur le sujet. Au total, 40,2 % des acquisitions de plus de 25 000 \$ ont intégré des critères d'acquisition responsable, et ce, qu'elles découlent d'un appel d'offres ou d'un contrat de gré à gré.

ANNEXE - LISTE DES PROJETS DE LOI ADOPTÉS

Liste des projets de loi publics du gouvernement adoptés

n° 30	CFP	Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier
n° 32	CI	Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux
n° 37	CSSS	Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants
n° 44	CET	Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche
n° 45	CAT	Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports
n° 47	CCE	Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel
n° 48	CTE	Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière
n° 49	CFP	Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2023 et à certaines autres mesures
n° 50	CAT	Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt
n° 51	CET	Loi modernisant l'industrie de la construction
n° 52	CRC	Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État
n° 53	CFP	Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives
n° 56	CI	Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale
n° 57	CAT	Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

n° 58		Loi n° 2 sur les crédits, 2024-2025
n° 59	Commission plénière	Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales
n° 60	CFP	Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic
n° 61	CTE	Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif
n° 62	CFP	Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure
n° 63	CAPEREN	Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions
n° 64	CCE	Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec
n° 65	CRC	Loi limitant le droit d'éviction des locataires et renforçant la protection des locataires aînés
n° 66	CSSS	Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès
n° 67	CI	Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux
n° 68	CET	Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins
n° 70	CAT	Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux
n° 71	CET	Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale
n° 72	CI	Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit
n° 73	CI	Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence
n° 74	CRC	Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers
n° 75	CFP	Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 12 mars 2024 et à certaines autres mesures
n° 76	CAT	Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public
n° 77	CFP	Loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public

ANNEXE | LISTE DES PROJETS DE LOI ADOPTÉS

n° 78	CI	Loi donnant suite à l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec pour la bonification des tarifs de l'aide juridique
n° 79	CAT	Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux
n° 80	CFP	Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions
n° 86	CAPERNE	Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité
n° 87	CET	Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
n° 88	CI	Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal
n° 90	CCE	Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux
n° 93	CAT	Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville
n° 96		Loi n° 1 sur les crédits, 2025-2026

Liste des projets de loi publics au nom d'une députée ou d'un député adoptés

Aucun

Liste des projets de loi d'intérêt privé adoptés

n° 208	CCE	Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Robert-Jellard
n° 209	CAT	Loi concernant la Ville de Terrebonne
n° 210	CAT	Loi concernant la Ville de Blainville
n° 211	CCE	Loi sur l'École Polytechnique de Montréal
n° 212	CSSS	Loi modifiant la Loi constituant en corporation Foyer Wales - The Wales Home
n° 213	CSSS	Loi concernant certains immeubles situés dans la Municipalité de Dixville

Sigles des commissions

CAP :	Commission de l'administration publique
CAPEREN :	Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
CAT :	Commission de l'aménagement du territoire
CAN :	Commission de l'Assemblée nationale
CCE :	Commission de la culture et de l'éducation
CET :	Commission de l'économie et du travail
CFP :	Commission des finances publiques
CI :	Commission des institutions
CRC :	Commission des relations avec les citoyens
CSSS :	Commission de la santé et des services sociaux
CTE :	Commission des transports et de l'environnement

assnat.qc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC